



# Situation du court métrage suisse en 2020

## Une étude sur les conditions de production du court métrage en Suisse

- Partie A – La durée d'un court métrage : production des courts métrages 2012-2019
- Partie B – Financement des courts métrages 2017-2020

Conduite de l'étude : Jasmine Meyer, Alexander Stingelin, Lucerne

Commanditée par : Pro Short – Association suisse du court métrage Töpferstrasse 28, 8045 Zurich

Rédaction : Michael Lück, Bâle ; Jela Hasler, Zurich

Zurich, décembre 2021

Avec le soutien financier de : *suissimage*



# TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b>	Page 2
<b>Démarche</b>	Page 4
Partie A – La durée d'un court métrage : production des courts métrages 2012-2019	Page 4
Partie B – Financement des courts métrages 2017-2019	Page 6
<b>Résultats</b>	Page 8
Partie A – Production des courts métrages 2012-2019	Page 8
A1.1 – A1.5 Genre et autres données statistiques	Page 8
A3.1 – A3.3 La durée	Page 10
A4.1 – A4.2 Films de diplôme et productions indépendantes	Page 11
A5.1 – A5.5 Chiffres clés de la production	Page 12
A6.1 – A6.3 Coûts de production	Page 14
Partie B – Financement des courts métrages 2017-2019	Page 15
B1.2 – B1.6 Statistiques sur l'encouragement de l'OFC	Page 15
B2.1 – B2.4 Appréciation de l'OFC	Page 17
C1.1 – C2.5 Question de contrôle pour les statistiques sur le court métrage 2017-2019	Page 20
D1.1 – D2.2 Structures d'encouragement supplémentaires	Page 20
E1.1 – E1.2 Registre du commerce	Page 21
<b>Résumé</b>	Page 22
<b>Conclusion</b>	Page 24
<b>Annexes</b>	Page 25
Table des illustrations	Page 25
Appendice I	Page 26
Appendice II	Page 29
Bibliographie	Page 33

## INTRODUCTION

L'association Pro Short représente les intérêts des professionnel·le·s de la branche du court métrage en Suisse : depuis 2017, elle défend les intérêts des cinéastes, producteur·rice·s et institutions qui travaillent dans le domaine du court métrage. Pro Short poursuit pour ce faire trois objectifs<sup>1</sup>:

1. La mise en réseau et le regroupement des différent·e·s professionnel·le·s du court métrage.
2. Le développement de conditions de production et d'exploitation idéales pour les courts métrages.
3. La promotion de la visibilité et de la reconnaissance du travail dans le court métrage suisse aux niveaux national et international.

Parallèlement, Pro Short cherche non seulement à montrer du doigt les processus qui conduisent à la « marginalisation du court métrage en Suisse »<sup>2</sup>, mais également à les combattre au niveau politique. La jeune association a d'ores et déjà donné un plus grand poids politique<sup>3</sup> au court métrage suisse et mis entre autres en avant les problématiques concernant les possibilités de nominations et les catégorisations dans le Prix du cinéma suisse<sup>4</sup>. Afin d'obtenir une vision approfondie de la situation du court métrage, particulièrement par rapport aux mesures d'encouragement de l'Office fédéral de la culture (OFC), les conditions de production du court métrage par rapport au long métrage en Suisse doivent être analysées dans le détail. Dans ce but, Pro Short a commandité une étude sur la « situation du court métrage suisse en 2020 ».

Cette étude comprend deux parties séparées. La partie A de cette enquête donne, à l'aide de données de référence sur la production cinématographique entre 2012 et 2019, une vision de la production de courts métrages en Suisse, qui apparaît grâce à la comparaison avec le long métrage. Les deux formats de film dépendent du soutien des mêmes institutions d'encouragement pour la réalisation et l'exploitation, tandis que certaines mesures d'encouragement sont réservées au long métrage (par exemple l'encouragement au développement).

Dans la partie B, les expériences des producteur·rice·s de courts métrages avec les conditions et les structures d'encouragement et de financement sont rassemblées. Ainsi, un rapport d'expérience actuel issu de la pratique de la production de courts métrages doit naître. Ces deux parties seront expliquées plus en détail dans le paragraphe suivant.

Les conclusions qui ont été obtenues grâce à cette étude ont pour but d'améliorer la compréhension des conditions de production spécifiques des courts métrages et de proposer des solutions pour améliorer celles-ci. Par « conditions de production », nous entendons ici l'ensemble des conditions préalables en termes d'encouragement et de structure pour la réalisation de courts métrages. Ce terme désigne généralement aussi les conditions de tournage et de travail pendant la production, mais nous ne les évoquerons pas dans cette étude. L'objectif est de découvrir le degré de satisfaction des producteur·rice·s de courts métrages envers les possibilités d'encouragement et de soutien, et de rassembler des avis différenciés sur les changements nécessaires, afin que les solutions de financement soient davantage satisfaisantes.

---

[1] Cf. <https://proshort.ch/fr/manifeste/>

[2] Kathrin Halter, « Contre la marginalisation du court métrage », Cinébulletin N° 516 (février 2020), page 6.

[3] Pascaline Sordet, « Le court métrage suisse s'organise », Cinébulletin N° 497 (octobre 2017), page 11.

[4] Jasmin Basic, « Le court métrage mérite mieux », Cinébulletin N° 500 (février 2018), page 17.

## **Quels films et quelles données ont été pris en compte ?**

Pour l'ensemble de l'étude, les données de films, qui appartiennent à la branche cinématographie libre, ont été pris en compte, c'est-à-dire aucun film de commande (par ex. publicité, film promotionnel, etc.). En outre, les films ont été limités aux productions professionnelles ; une définition plus détaillée de celles-ci se trouve à la page 5.

Dans la partie B, seuls les films qui peuvent être qualifiés de productions indépendantes ont été pris en compte, c'est-à-dire qu'au moins 51 % du film est attribuable à une société de production indépendante. Dans la partie A, les films qui ont été produits majoritairement par des écoles ont été également considérés (voir page 5).

## DÉMARCHE

Comme nous l'avons évoqué, l'enquête se découpe en deux parties qui seront décrites ici l'une après l'autre. Elles se différencient au niveau méthodique nettement l'une de l'autre : dans la partie A, des données pertinentes sur la production cinématographique suisse dans les années 2012 à 2019 permettent une comparaison entre le court et le long métrage au cours de cette période, c'est-à-dire d'un point de vue quantitatif et statistique. En revanche, la partie B consiste en une description des conditions de production pour les courts métrages, élaborée au moyen d'expériences, de points de vue et de déclarations de 3 producteur-riche-s qui ont produit au moins un court métrage dans la période de 2017 à 2019, c'est-à-dire grâce à une étude quantitative. Il doit finalement apparaître une image du court métrage suisse basée à la fois sur des données et des chiffres, ainsi que sur des éléments subjectifs, sans aucune prétention à une vision intégrale. L'objectif est cependant de mettre en avant les possibilités ainsi que les problèmes de l'encouragement du court métrage, c'est-à-dire ses conditions de production, tout en nommant les points faibles de l'encouragement au cinéma, en lien avec et en comparaison également de l'encouragement des longs métrages. La question est de savoir à quel point les possibilités d'encouragement actuelles, en particulier celles de l'Office fédéral de la culture (OFC), correspondent aux besoins des producteur-riche-s de courts métrages.

### **PARTIE A – LA DURÉE D'UN COURT MÉTRAGE : PRODUCTION DES COURTS MÉTRAGES 2012-2019**

Cette étude ne prétend pas définir le court métrage dans son ensemble et en tant que tel. Néanmoins, de nombreux aspects de sa production ne se limitent pas à la Suisse et représentent un caractère fondamental et donc comparable (pas seulement vis-à-vis du long métrage) du court métrage, telle que sa durée. Ainsi, le court métrage est souvent défini de manière négative comme un produit dérivé d'autres formats cinématographiques<sup>5</sup>. L'aspect du genre donne également une vision de la branche du court métrage suisse et doit être pris en compte à l'aide de données statistiques. Pour ce faire, la comparaison avec le court métrage est utile. Au sein de l'analyse, une différenciation est faite entre les films documentaires, de fiction, expérimentaux et d'animation<sup>6</sup>.

Outre les aspects centraux comparatifs, tels que la quantité de films « produits professionnellement » pour les deux formats, le rapport entre les courts et les longs métrages produits professionnellement en moyenne par an, la durée déjà évoquée, la proportion de courts et de longs métrages produits par des auteur-riche-s, le nombre de sociétés de production qui produisent au moins un court ou un long métrage par an et le montant des coûts de production en moyenne pour les deux formats, la répartition des sexes et la structure des âges des responsables de la réalisation des courts métrages seront aussi analysées<sup>7</sup>. Toutes les questions spécifiques à la production font partie de la description et de la définition du court métrage en Suisse, qui est comparé aux données sur le long métrage national dans la période de 2012 à 2019. Cela signifie que l'image statistique du court métrage dans la partie A voit le jour grâce aux différents aspects liés à la production en majorité distinctement et en comparaison du long métrage.

---

[5] Par exemple par les experts en cinématographie (cf. Eichenberger 2012 ; Jahn, Kaminski, Wolf 2006), les institutions d'encouragement, comme l'Office fédéral de la culture (OFC), ou des organisations faitières, comme Pro Short ou le Groupement suisse du film d'animation (GSFA).

[6] Toutefois, les films d'animation n'ont plus été pris en compte dans le sondage de la partie B.

[7] En annexe, une liste de questions pour la partie A est présentée, dans laquelle les différentes questions formulées sont listées et au moyen desquelles les données sur les productions cinématographiques entre 2012 et 2019 ont été collectées.

## Quels films ont été pris en compte pour cette étude ? (Délimitations)

On peut dire de manière générale que les courts métrages sont produits de façon très différente, c'est-à-dire en partenariat avec une société de production ou en tant que production d'auteur-riche, en tant que société de production avec des chaînes de télévision ou des écoles, ou en tant que coproduction d'une société de production avec des chaînes de télévision ou des écoles. En outre, les films disposent de financements très variés.

Afin de délimiter le sujet de l'étude, et dans le but également de le définir, les critères suivants ont été utilisés.

### • **Durée du film**

Le premier critère pour la prise en compte dans l'étude et, par conséquent, la première délimitation de cette dernière, réside dans la durée. Dans cette étude, les films analysés et qualifiés de courts métrages sont ceux dont la durée ne dépasse pas les 60 minutes. Elle s'oriente ainsi sur la pratique de l'OFIC d'une part, et d'autre part le choix de la durée la plus longue possible permet la prise en compte de définitions de court métrage variées, dont celles qui fixent une durée plus courte<sup>8</sup>.

### • **Professionalisme**

La deuxième délimitation du sujet de l'étude réside dans le critère du professionnalisme. Afin d'obtenir des déclarations de poids, seuls les films qui sont considérés comme produits professionnellement ont été pris en compte. Cette étude entend par « produit professionnellement » une production cinématographique qui a été rendue public, et donc, qui a été enregistrée dans la banque de données de l'agence de promotion nationale SWISS FILMS<sup>9</sup> – indépendamment des institutions d'encouragement qui ont été impliquées dans la production et du taux d'affiliation des producteur-riche-s. Ainsi, un court métrage possédant une entrée dans la filmographie de SWISS FILMS est admis dans cette étude. Cette sélection prend donc en compte toute la palette de productions financées de manière hautement professionnelle, jusqu'aux productions à petit budget et les films d'art, mais exclut automatiquement les films de commande, ainsi que les productions d'amateur-riche-s ou les vidéos purement privées.

### • **Productions indépendantes**

Comme il est décrit dans l'introduction, une différence est faite entre les productions cinématographiques indépendantes et dépendantes. Les productions cinématographiques indépendantes sont financées au moins à 51 % par des sociétés de production indépendantes ou par des entreprises individuelles. Pour la partie B de cette étude, seuls les films « produits indépendamment » ont été pris en compte, tandis que dans la partie A, les productions cinématographiques purement de diplôme ont été aussi pris en compte. Pour les deux parties, les films avec plus de 50 % de participation d'une chaîne télévisée ont été omis.

### • **Délimitation temporelle**

Pour l'analyse statistique, les données des courts et des longs métrages, dont le lancement a eu lieu dans les années 2012 à 2019, ont été évaluées. Ainsi, une période représentative a été fixée afin d'obtenir une image pertinente de la situation du court métrage dans les années 2010. Etant donné que seuls les films produits professionnellement ont été pris en compte, ce qui implique une entrée

---

[8] Par exemple, les festivals du court métrage limitent en règle générale la durée à 30 minutes. En outre, lors de certains festivals et, en partie également, dans la branche cinématographique (surtout en France), le terme « moyen métrage » existe encore pour les films d'une durée entre 30 et 60 minutes.

[9] La fondation du cinéma SWISS FILMS a pour objectif, en tant qu'agence de promotion, d'encourager le marketing et la distribution de films suisses aux niveaux national et international.

dans la filmographie de SWISS FILMS, les données ont été tirées principalement de SWISS FILMS. Elles contiennent des renseignements sur la date de sortie du film, les personnes et entreprises impliquées, la durée, le genre, ainsi que la nomination au Prix du cinéma suisse. Les données complémentaires, qui décrivent statistiquement les différents aspects décrits ci-dessus de la production du court métrage en comparaison du long métrage au cours d'une période donnée, proviennent de l'OFC.

## **PARTIE B – FINANCEMENT DES COURTS MÉTRAGES 2017-2019**

Tandis que dans la partie A, un essai de définition selon différents aspects et interrogations du sujet étudié ici a été fait au moyen de statistiques descriptives, dans cette partie, les professionnel-le-s de la production de courts métrages ont été interrogé-e-s sur leurs expériences avec les solutions de financement publiques pour les productions en Suisse. À côté de l'institution d'encouragement centrale, l'OFC, d'autres organisations ainsi que le partenariat avec les chaînes télévisées ont été étudiés de plus près. Pour finir, l'objectif était également de découvrir ce qui serait nécessaire pour améliorer et faciliter la procédure de demande, afin de repenser et d'améliorer les structures d'encouragement pour qu'elles soient dans l'ensemble davantage orientées vers les besoins.

Pour cette partie également, une liste de questions était nécessaire et, pour créer et élaborer<sup>10</sup> celle-ci, il a fallu procéder à des délimitations, comme dans la partie A.

### **• Productions indépendantes**

Dès le début, il prévalait également dans cette partie que seuls les courts métrages produits indépendamment seraient pris en compte dans le cadre de l'enquête (voir page 5).

### **• Accent sur l'OFC**

De plus, lors de la création de la liste, l'accent a été mis nettement sur les structures d'encouragement du cinéma (nationales) de l'Office fédéral de la culture (OFC), en tant que plus grande institution d'encouragement de la branche cinématographique. Pour l'encouragement à la création, les aides de la Confédération sont souvent le soutien financier le plus élevé. Cela signifie également que l'encouragement au cinéma national joue un rôle particulièrement fondamental, et que celui-ci doit être donc adapté aux événements de la branche cinématographique suisse, et dans le cas présent, de la branche du court métrage suisse.

### **• Délimitation temporelle**

Une autre délimitation de cette étude concernait la période du sondage ci-présent. L'aspect des conditions financières de production nécessitaient justement une représentation claire et tout à la fois suffisamment parlante de la situation actuelle. C'est pourquoi, seules les productions cinématographiques des années 2017-2019 ont été prises en compte.

### **• Genre**

En ce qui concerne le genre, la décision a été prise de retenir seulement les films de fiction et documentaires. Les producteur-riche-s de films expérimentaux ont dû classer leurs films dans l'un des deux genres, de la même manière qu'ils l'ont fait pour une demande auprès de l'OFC ou au-

---

[10] La structure du contenu en dimensions de questionnement, comme on les appelle (telle que la dimension « Appréciation de l'OFC »), en fait partie, ainsi que son organisation dans les questions appartenant aux différentes dimensions correspondantes, comme « Quelles simplifications ou améliorations apprécierais-tu lors des demandes d'encouragement national ? ». Pour le contenu, une collaboration a eu lieu avec le comité directeur de l'Association suisse du court métrage (Pro Short), qui a également participé à l'élaboration de la liste de questions. La liste de questions pour la partie B se trouve en annexe.

près d'autres organisations d'encouragement. Le film d'animation a été mis de côté dans cette partie de l'étude, étant donné que les films d'animation courts n'ont pas les mêmes conditions de production que les courts métrages de fiction et documentaires à plusieurs points de vue.

### **La liste de questions**

La liste de questions se divise en six dimensions qui, en plus de l'introduction (A1-A2) et les statistiques générales en conclusion (F1.1-F4.1), constituent en une statistique et une évaluation de l'encouragement du cinéma national (B1.2–B2.3), des statistiques quantitatives concernant les productions de courts métrages respectives (C1.1–C2.5), d'autres structures d'encouragement (D1.1–D2.2) et une entrée dans le registre du commerce (E1.1–E1.2).

### **Le sondage**

Sur la base de la liste de questions, un sondage quantitatif a été élaboré dans un deuxième temps, et a été effectué à l'aide d'un outil de sondage numérique. Le sondage a été envoyé aux producteur·rice·s qui ont produit au moins un court métrage répertorié dans la liste de SWISS FILMS. Le sondage a été effectué en allemand ainsi qu'en français.

## PARTIE A – PRODUCTION DES COURTS MÉTRAGES 2012-2019

### A1.1 – A1.5 Genre et autres données statistiques

Dans la période 2012-2019, 210 courts métrages ont été produits en moyenne chaque année en Suisse et répertoriés chez SWISS FILMS. Au cours de la même période, 111 longs métrages en moyenne par an y ont été enregistrés. Ainsi, chaque année en Suisse, environ deux fois plus de courts métrages sont produits que de longs métrages en moyenne. On peut également remarquer que le nombre de courts métrages produits tend à baisser au fil des années, même si cette baisse reste légère, tandis que l'on observe une tendance à l'augmentation [légère] des productions de longs métrages.

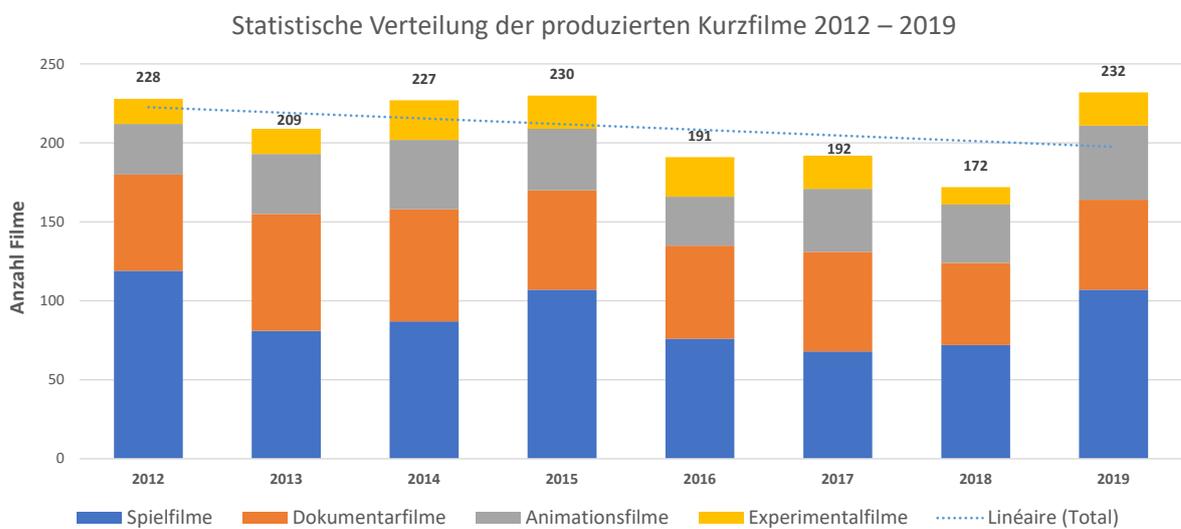


Illustration 1 : nombre de courts métrages produits chaque année, par genre

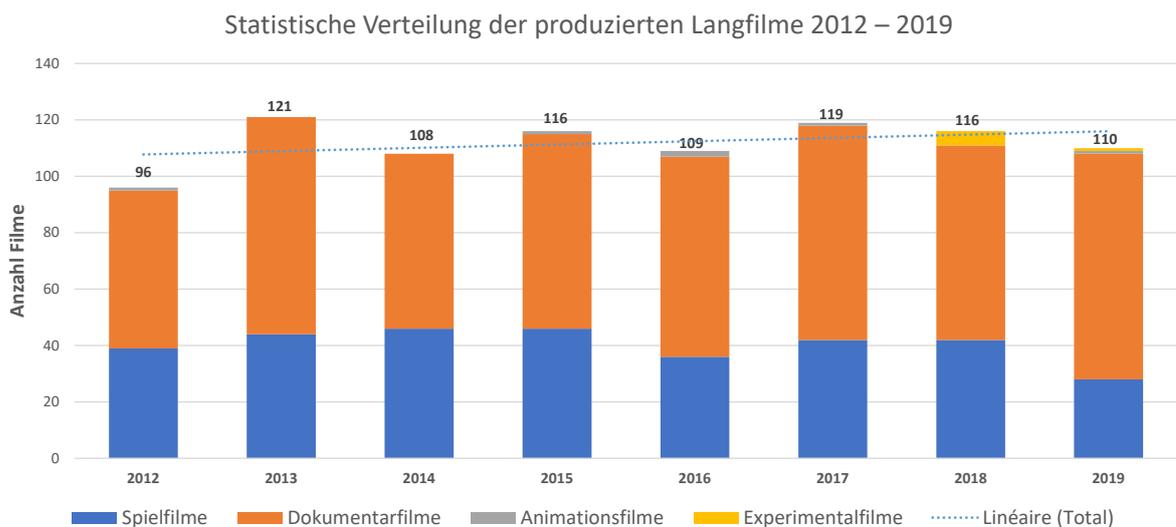
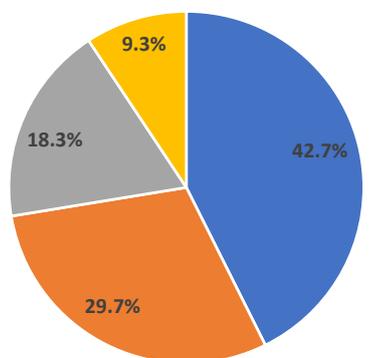


Illustration 2 : nombre de longs métrages produits chaque année, par genre

Afin d'obtenir une vision plus claire de la répartition des différents genres dans le court métrage comme dans le long métrage au cours de la période étudiée, les chiffres absolus des différents genres ont été représentés en pourcentage pour les deux formats (A2.1 – A2.2).

Le court métrage se répartit ainsi à 40 % en films de fiction, à 30 % en films documentaires, à 20 % en films d’animation et à 10 % en films expérimentaux. Pour le long métrage, il s’agit à 36 % de films de fiction et à 63 % de films documentaires. La part de films d’animation et expérimentaux qui dépassent une durée de 60 minutes représente moins d’un pour cent<sup>11</sup>.

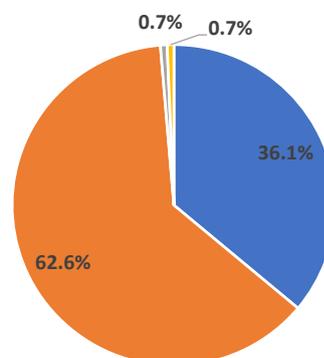
Prozentuale Verteilung der Kurzfilme nach Genres 2012 – 2019



■ Spielfilme    ■ Dokumentarfilme  
■ Animationsfilme    ■ Experimentalfilme

Illustration 3 : répartition des genres dans le court métrage

Prozentuale Verteilung der Langfilme nach Genres 2012 – 2019



■ Spielfilme    ■ Dokumentarfilme  
■ Animationsfilme    ■ Experimentalfilme

Illustration 4 : répartition des genres dans le long métrage

En outre, la part de femmes, ou plutôt la répartition des sexes, dans la période 2012-2019 dans la réalisation (A1.4) a été analysée. Pour le court métrage, on peut remarquer que la part d’hommes dans cette fonction était de manière générale plus élevée que celle des femmes et représentait 61 % contre 39 % sur la totalité de la période. En 2019, la part d’hommes enregistre toutefois une légère baisse (55 %), tandis que dans la même année, davantage de femmes ont dirigé la réalisation (45 %) en comparaison des années précédentes, avec une tendance à la hausse.

Prozentuale Genderverteilung Kurzfilm

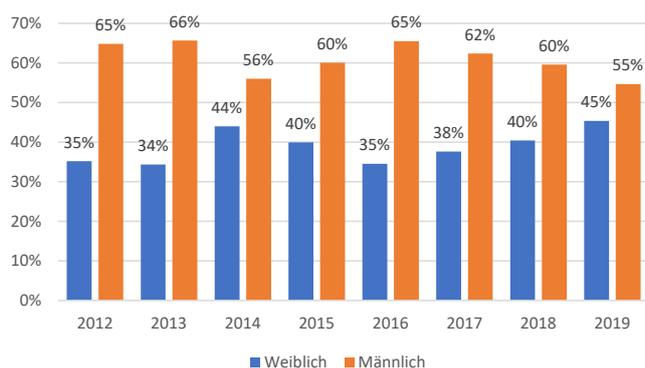


Illustration 5 : répartition des sexes dans la réalisation, courts

Prozentuale Genderverteilung Langfilm

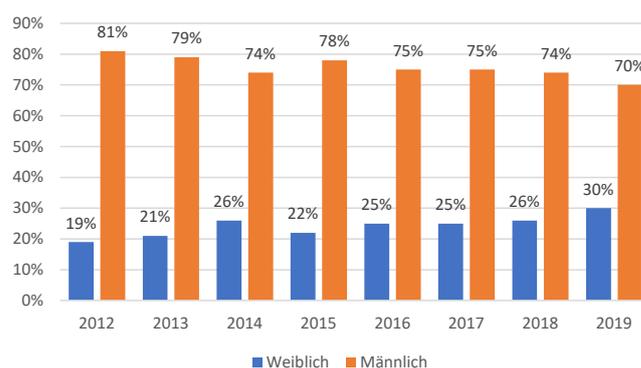


Illustration 6 : répartition des sexes dans la réalisation, longs

Pour le long métrage, le rapport entre les sexes dans le domaine de la réalisation est beaucoup plus marqué, il s’élève à environ 70:30, même si on remarque une tendance similaire à celle du court métrage, c’est-à-dire que la part de femmes au fil des années augmente et la part d’hommes baisse sur la même période.

[11] Le pourcentage bas de longs métrages expérimentaux est dû au moins en partie au fait que la plupart des institutions d’encouragement (OFC, Fondation du film de Zurich, SSR, etc.) différencient seulement entre les films documentaires, de fiction et d’animation, c’est-à-dire que pour tout film pour lequel une demande est faite auprès d’une de ces institutions, il faut indiquer l’un de ces genres.

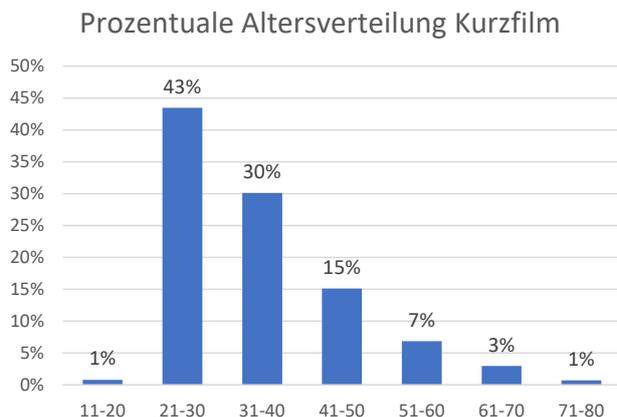


Illustration 7 : répartition des âges dans la réalisation, longs

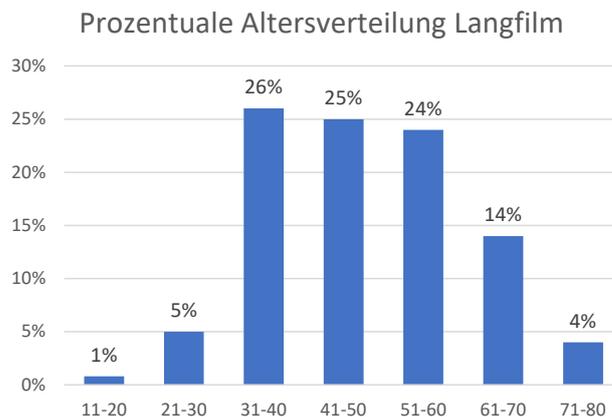


Illustration 8 : répartition des âges dans la réalisation, courts

Dans l'illustration 7, on peut voir que les classes d'âge moyennes, c'est-à-dire les personnes de 30 à 60 ans, dominent chez les réalisateur-ric-e-s de productions de longs métrages. Seuls 4 pour cent des réalisateur-ric-e-s sont âgés de 71 ans ou plus.

Par rapport au long métrage, la structure d'âge du court métrage est nettement différente. Les réalisateur-ric-e-s sont en majorité plus jeunes. Seuls 15 pour cent sont âgés de 41 à 50 ans, contre 43 pour cent pour les personnes de 20 à 30 ans. En comparaison du long métrage, la différence est encore plus grande, étant donné que cette catégorie d'âge ne représente que 5 % dans le long métrage.

### A3.1 – A3.3 La durée

Le court métrage dans le domaine du film de fiction dure en moyenne 14 minutes, dans le domaine du film documentaire en moyenne 17 minutes<sup>12</sup>, le film d'animation en format court 7 minutes et le film expérimental court 11 minutes. L'illustration 9 indique la fréquence des différentes durées de film en rapport avec les différents genres.

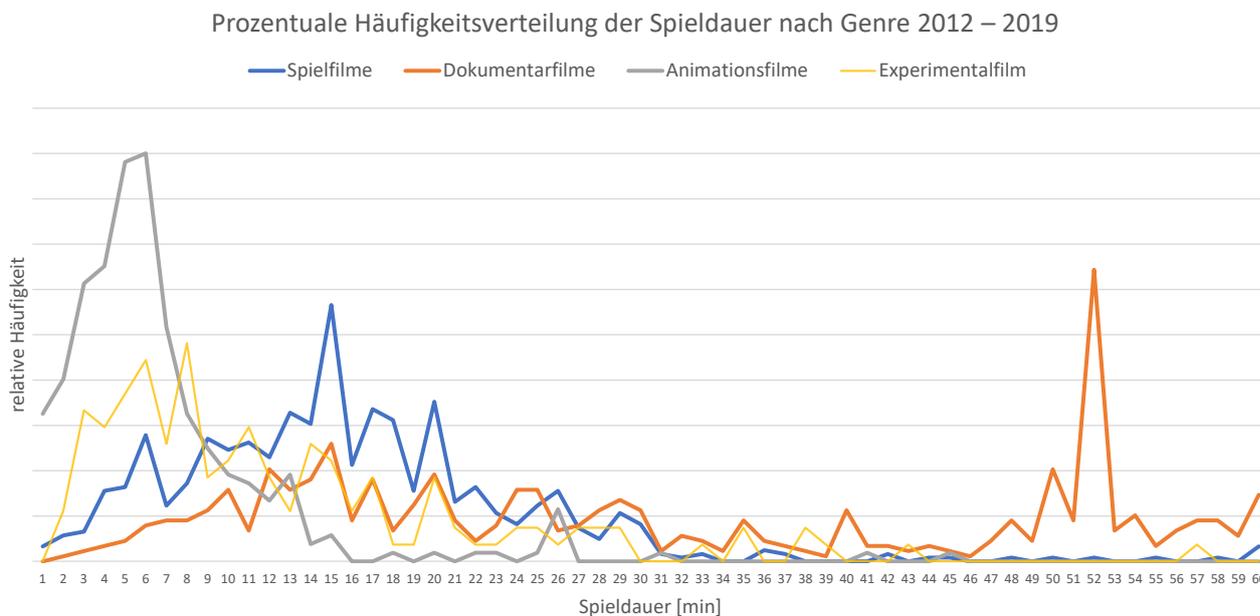


Illustration 9 : durée des courts métrages, par genres

[12] Il faut remarquer ici que le film documentaire se distingue des autres formats de court métrage par le fait qu'il ne possède pas de répartition uniforme, mais présente un premier pic à 15 minutes et un deuxième pic à 52 minutes. Ce dernier renvoie à l'existence d'un format de film documentaire spécifique, appelé documentaire télévisé : il s'agit alors de films documentaires coproduits avec la SSR pour une première exploitation à la télévision et réalisés avec une durée réglementée de 52 minutes. Ceux-ci représentent un cas spécial, aussi bien du point de vue des conditions de production que des structures de financement.

## Prozentuale Häufigkeitsverteilung der Spieldauer nach Genre 2012 – 2019

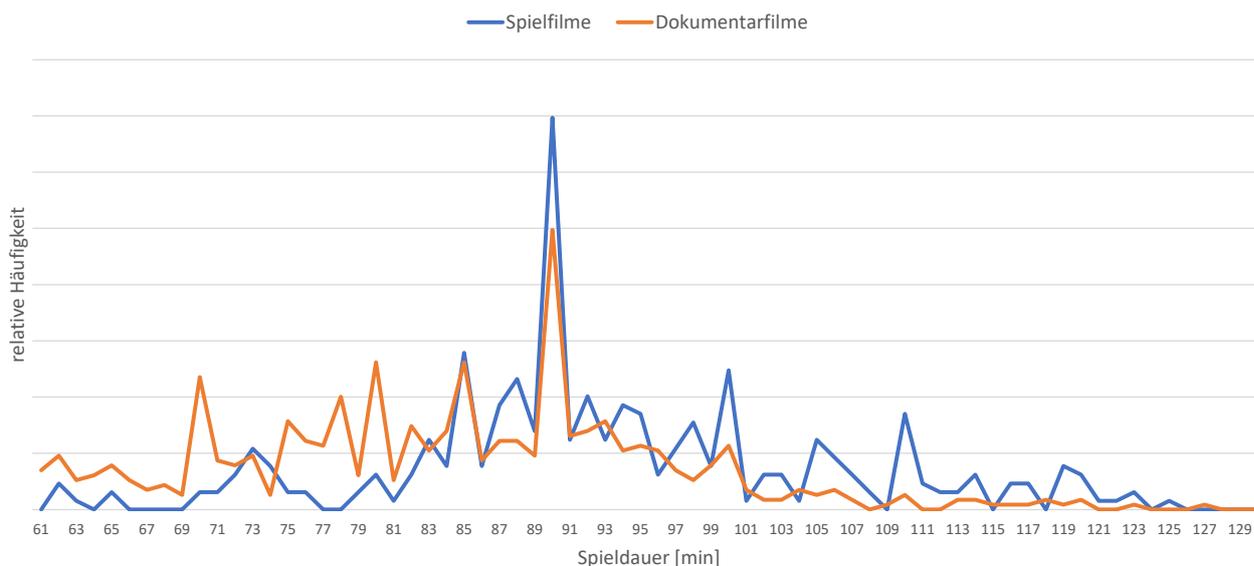


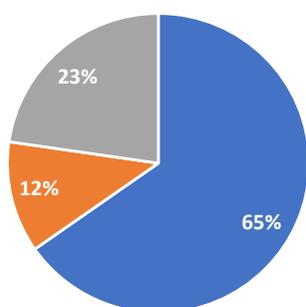
Illustration 10 : durée des longs métrages, par genres

Dans l'illustration 10, on peut remarquer que dans le long métrage pour les films de fiction et documentaires, la répartition de la fréquence de la durée se présente de façon très similaire avec un pic à environ 90 minutes. En revanche, la courbe du film documentaire baisse nettement après 90 minutes, tandis que le film de fiction présente ensuite çà et là quelques petites hausses. Le film documentaire affiche des hausses similaires entre les minutes 60 et 90.

### A4.1 – A4.2 Films de diplôme et productions indépendantes

65 % des courts métrages sont produits à 100 % par des sociétés de production indépendantes. Le tiers restant se divise en 12 % de films coproduits minoritairement par des écoles de cinéma, c'est-à-dire qu'au moins 51 % du film est produit par une société de production indépendante - ces films sont donc considérés comme des productions indépendantes. 23 % des films sont entièrement produits par des écoles de cinéma. En revanche, les longs métrages sont produits indépendamment à 98 %, tandis que 2 % des longs métrages étudiés restants sont des productions avec des écoles de cinéma. Les productions purement académiques représentent moins de 1 % du volume total de films.

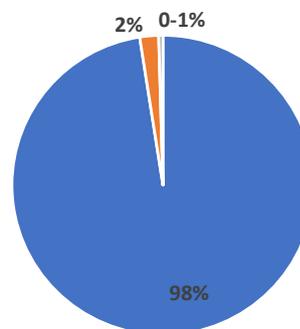
Prozentuale Verteilung unabhängige Produktionen / Schulfilme Kurzfilme 2012 – 2019



- Unabhängige Produktionen
- von Schulen koproduziert
- Schulfilme

Illustration 11 : qui a produit les courts métrages

Prozentuale Verteilung Unabhängige Produktionen / Schlufilme, Langfilme 2012 – 2019



- Unabhängige Produktionen
- von Schulen koproduziert
- Schulfilme

Illustration 12 : qui a produit les longs métrages

## A5.1 – A5.5 Chiffres clés de la production

Des chiffres clés supplémentaires de la production de courts et longs métrages peuvent être analysés en lien avec les auteur·rice·s-producteur·rice·s<sup>13</sup> ainsi que les coproductions avec les chaînes télévisées de la SSR (A5.1-5.3). En outre, les chiffres clés liés au volume de productions de sociétés de production seront évalués ici (A5.4–5.5).

On peut constater que la production de courts métrages est dirigée en moyenne à 54 pour cent par des auteur·rice·s, et, au cours de la période étudiée, on peut apercevoir une tendance légèrement à la hausse. En revanche, dans le long métrage, la part correspondante dans cette même période est de 42 pour cent. La part de films produits par des auteur·rice·s a plutôt tendance à baisser dans le long métrage sur la période étudiée.

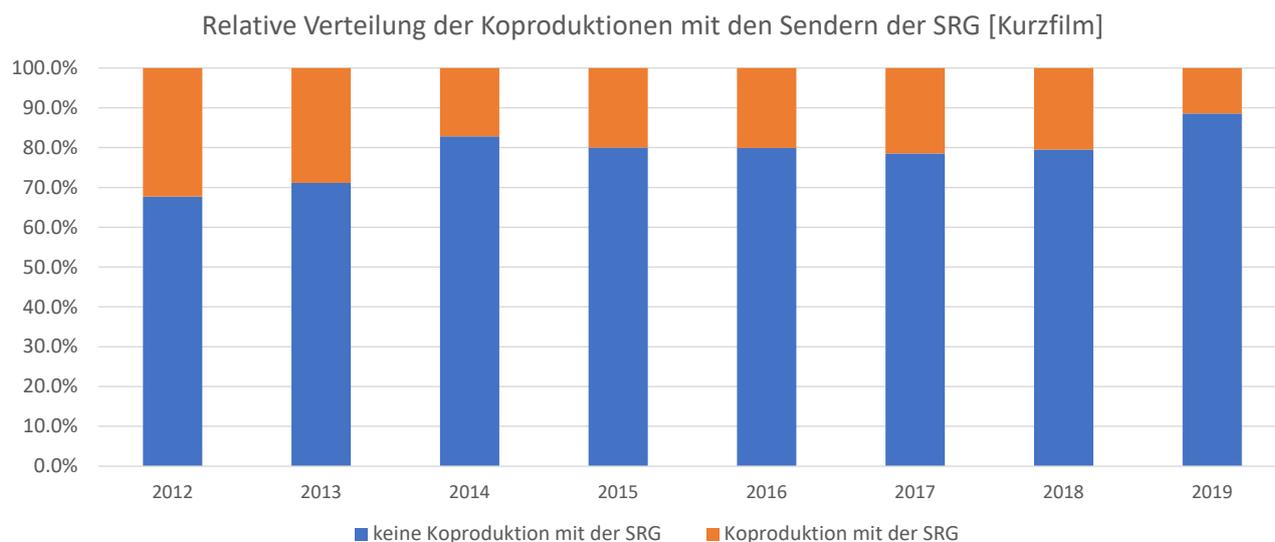


Illustration 13 : coproductions SSR, court métrage

Parmi les courts métrages étudiés, 21,5 % sont des coproductions avec une chaîne de la SSR, même si on peut remarquer une nette tendance négative au fil des années dans ce domaine. Dans le long métrage, il y a eu 54,8 % de coproductions avec au moins une chaîne de la SSR au cours de la période étudiée.

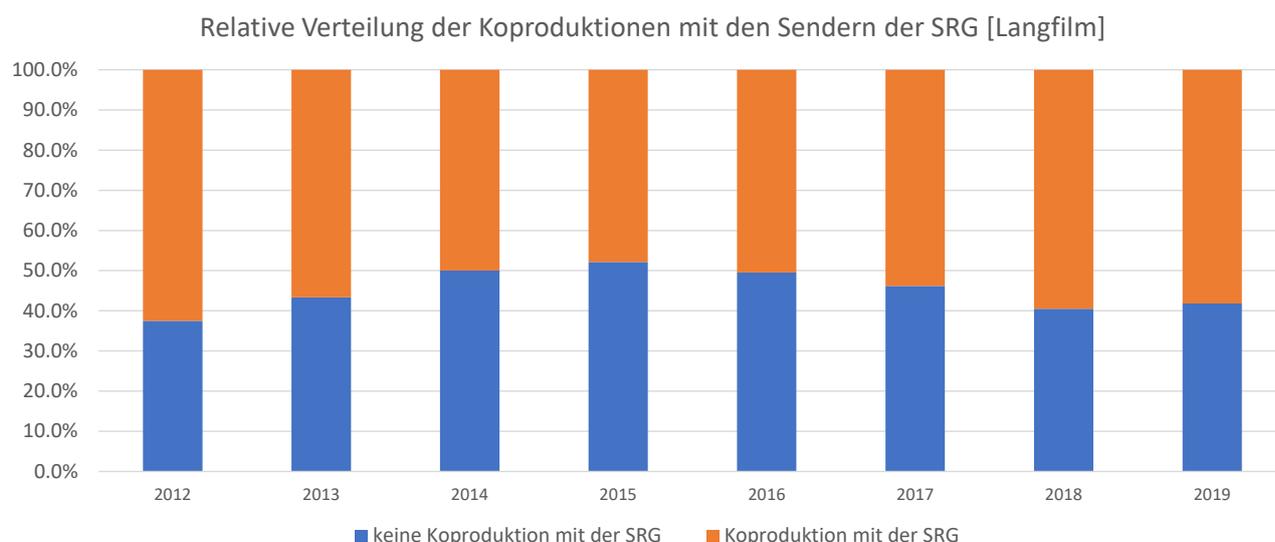
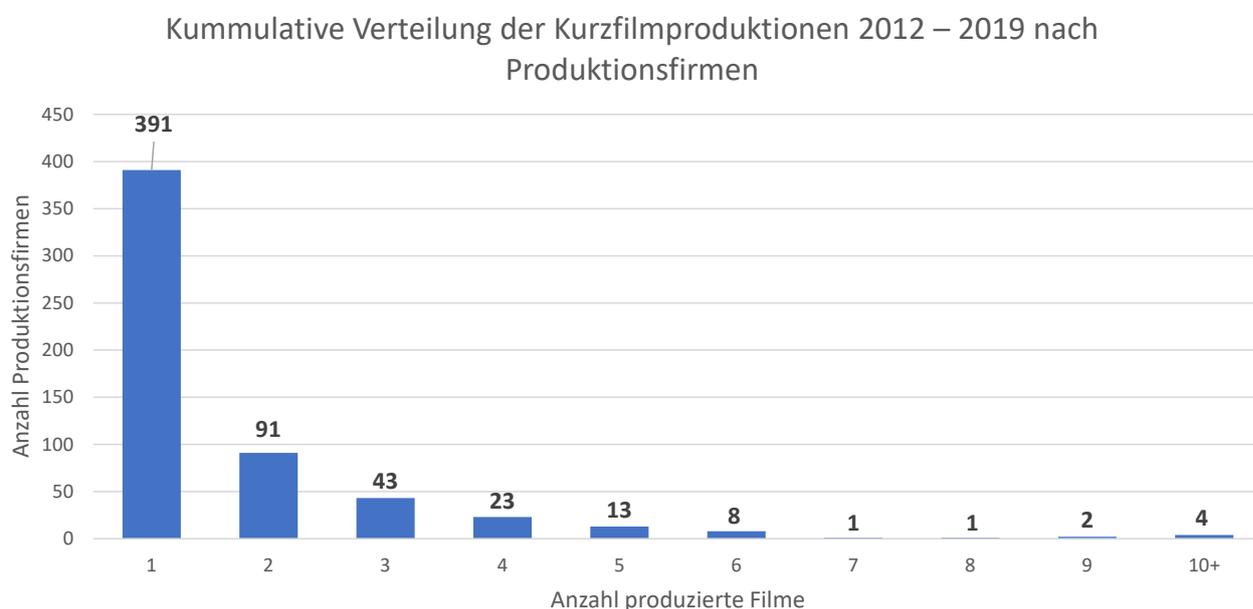


Illustration 14 : coproductions SSR, long métrage

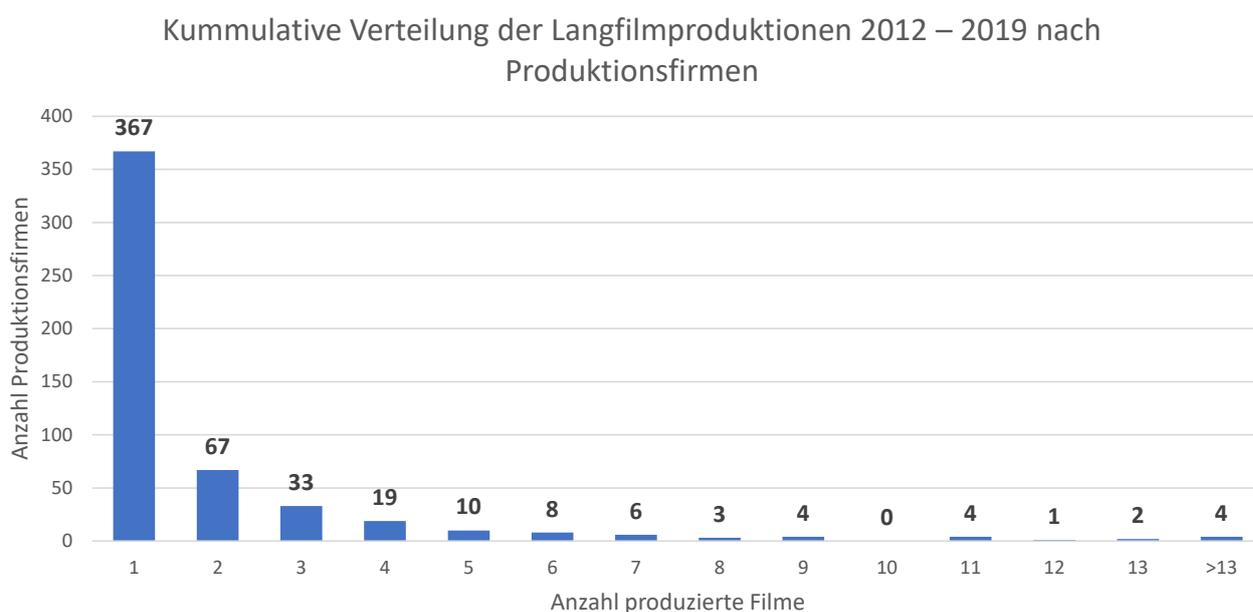
[13] Une production d'auteur·rice désigne une production dans laquelle le ou la responsable de la réalisation est également responsable de la production exécutive.

Pour ce qui est des sociétés de production, on peut constater que seules 8 sociétés de production ont produit sept courts métrages ou plus au cours de la période étudiée. Cela représente un taux de production moyen d'un court métrage par an. 91 sociétés de production ont pu réaliser deux courts métrages entre 2012 et 2019, 43 ont eu un rendement de trois films et 23 sociétés ont comptabilisé quatre productions pendant cette période. Le nombre le plus élevé de films produits, avec plus de 10, a été enregistré par seulement 4 sociétés de production.



*Illustration 15 : répartition par sociétés de production, court métrage*

En revanche, dans la production de longs métrages, 24 sociétés de production au total présentent un haut rendement de productions. En comparaison, dans la branche du long métrage, il existe beaucoup plus de sociétés de production qui ont produit 7 films ou plus dans la période étudiée. Tandis que 367 sociétés de production (auteur·rice·s-producteur·rice·s compris·es) n'ont sorti qu'un seul film dans cette période, 67 sociétés en ont sorti deux, et 33 ont sorti trois longs métrages. 6 sociétés de production ont eu le rendement le plus élevé avec 13 films ou plus.



*Illustration 16 : répartition par sociétés de production, long métrage*

## A6.1 – A6.3 Coûts de production

Pour le calcul des coûts de production, une base de données valide n'était que partiellement à disposition. Cela s'est reflété notamment dans les résultats de cette dimension de question qui étaient très disparates et qui ne se recoupaient pas avec les déclarations de publications comparables. Il faut donc considérer les chiffres indiqués ici avec prudence. En outre, la collecte de données et le recueil de coûts de production pertinents, entre autres, se sont avérés difficiles en raison de la protection des données, du secret professionnel ou de l'absence pure et simple de données correspondantes. Les chiffres présentés proviennent donc d'un calcul mixte qui se base sur des chiffres et des informations de différentes sources<sup>14</sup>.

Afin de remédier à ce manque et d'assurer la validité des données, les informations sur les coûts de production obtenues par sondage **dans la partie B** ont été intégrées dans l'évaluation de cette partie. Ainsi, les valeurs moyennes présentées ci-dessous sont plus à comprendre comme un rapprochement des chiffres définitifs.

L'évaluation des coûts de production des formats cinématographiques se présente en deux catégories pour le court métrage. Ainsi, les montants des coûts se différencient selon que les films aient reçu un encouragement sélectif de l'OFC ou non. Les courts métrages qui ont reçu un encouragement sélectif national ont coûté en moyenne CHF 200'000.– (animation), CHF 200'000.– (documentaire)<sup>15</sup> et CHF 150'000.– (fiction). En comparaison, les courts métrages qui n'ont pas reçu d'encouragement sélectif national ont enregistré des coûts de production d'un montant moyen de CHF 30'000.– (expérimental), CHF 62'000.– (documentaire) et CHF 60'000.– (fiction). Cette dernière catégorie se recoupe largement avec les chiffres de l'OFC (cf. OFC 2018).

Les coûts de production du long métrage s'élèvent en moyenne à CHF 470'000.– (documentaire) et CHF 1'800'000.– (fiction). Cela correspond également aux données de l'OFC de 2018 et signifie un rapport coûts de production par minute de film de CHF 5500.–/minute de film (documentaire) et CHF 20'000.–/minute de film (fiction).

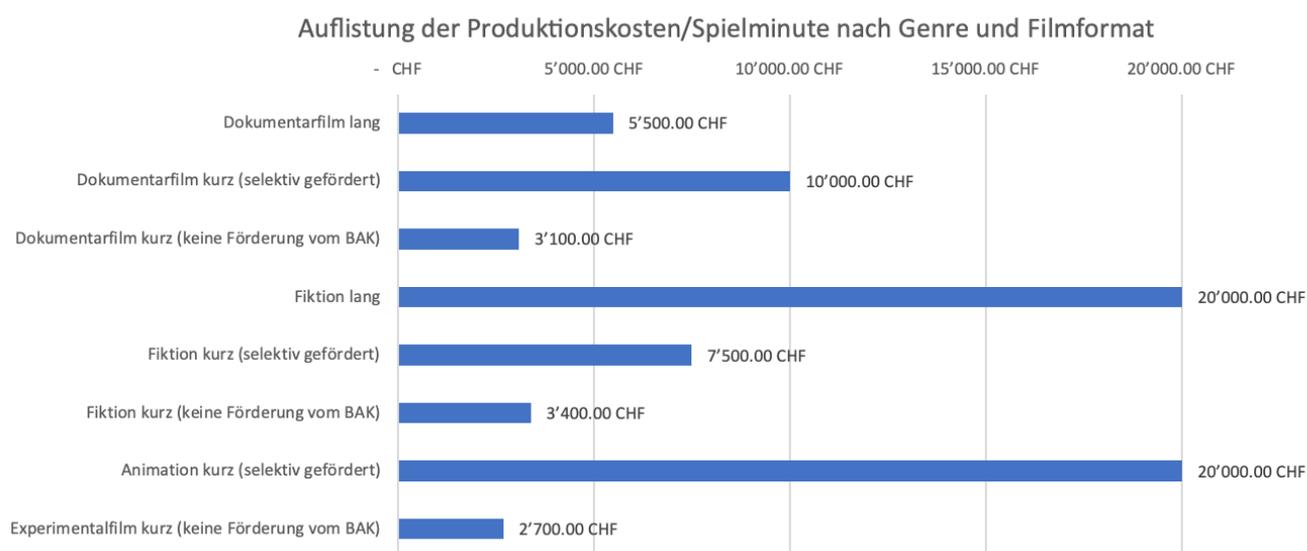


Illustration 17 : coûts de production

[14] Cf. Office fédéral de la culture 2018 ; ibid. 2020 Schwenkel et al. 2019 ; enregistrement OFC oct. 2020

[15] Il faut noter ici que, dans cette valeur moyenne, les films documentaires destinés en premier lieu à la télévision avec une durée d'env. 50 min (documentaires télévisés) sont également inclus et que ceux-ci disposent d'un budget plus élevé.

## **PARTIE B – FINANCEMENT DES COURTS MÉTRAGES 2017-2019**

Les résultats suivants se réfèrent au sondage mené sur le financement du court métrage suisse dans les années 2017-2019. Au total, 445 personnes ou sociétés de production ont été invitées à participer au sondage. Pour ce faire, la sélection a été faite sur les producteur·rice·s de courts métrages qui ont produit au moins un court métrage professionnel dans la période donnée. Après le nettoyage du volume des données obtenu grâce aux réponses au sondage, 163 participants au total ont été retenus pour l'évaluation. Cela correspond à un taux de réponse de 36 pour cent. Parmi ceux-ci, 112 personnes ont répondu au sondage en allemand et 51 personnes en français<sup>16</sup>.

### **B1.2 – B1.6 Statistiques sur l'encouragement de l'OFC**

La première dimension des questions demandées contient les expériences personnelles avec les instruments d'encouragement de l'OFC. On peut remarquer ici (B1.2)<sup>17</sup> que les mesures suivantes ont été sollicitées :

- 29 % encouragement au cinéma sélectif : réalisation
- 17 % bonifications et réinvestissements Succès Cinéma (Succès Festival) de l'OFC
- 21 % soutien pour les participations aux festivals par SWISS FILMS
- 18 % Prix du cinéma suisse

15 % des producteur·rice·s de courts métrages interrogé·e·s n'avaient encore jamais déposé de demande pour l'une des possibilités d'encouragement de l'OFC citées ci-dessus.

Pour la question suivante (B1.3), ceux et celles qui n'avaient encore jamais fait de demande pour une mesure d'encouragement ont été interrogé·e·s sur leurs raisons.

- 9 % ont répondu qu'ils·elles ne savaient pas que certains instruments d'encouragement de l'OFC s'adressaient également aux courts métrages.
- 20 % ont jugé les demandes trop compliquées.
- 30 % les ont trouvées trop volumineuses / trop coûteuses en temps.
- 24 % des personnes interrogées ont estimé que leurs chances étaient trop faibles.
- 13 % ont expliqué qu'ils n'étaient pas inscrits au registre du commerce.
- Pour 4 % enfin, le début du tournage a eu lieu avant la décision de la commission.

---

[16] Les producteur·rices·s italianophones ont dû choisir de répondre au sondage en allemand ou en français.

[17] La question était : « Lesquelles des mesures d'aide suivantes de l'OFC as-tu sollicitées / a sollicitées ton entreprise jusqu'à présent ? »

### Übersicht der Begründungen, weshalb kein Antrag beim BAK eingereicht worden sei



Illustration 18: arguments contre une demande auprès de l'OFC, en général

Il est important de noter que certaines personnes interrogées ont fait remarquer sur cette question que le court métrage devait présenter un certain budget afin que l'investissement dans une demande auprès d'une organisation d'encouragement nationale en vaille la peine. Le montant minimum de ce budget n'a pas été indiqué toutefois. Il serait intéressant de savoir à partir de quel montant du budget une demande en vaudrait la peine, afin d'illustrer davantage le processus de demande d'encouragement de l'OFC. Des éclaircissements seraient les bienvenus sur ce point.

Les producteur·rice·s de courts métrages qui ont déjà fait l'expérience des instruments d'encouragement de l'OFC, et donc de ses formalités de demande, se laissent également différencier (B1.4)<sup>18</sup>. On peut donc remarquer que 60 pour cent de ces producteur·rice·s, qui ont déjà déposé au moins une demande d'encouragement de l'OFC pour de précédents films, n'ont pas fait une telle demande d'aide pour au moins l'un de leurs courts métrages.

Le diagramme suivant donne la répartition des réponses à la question : « Pourquoi n'as-tu / ton entreprise n'a-t-elle pas fait de demande pour au moins un court métrage ? »

### Übersicht der Gründe, warum für mind. einen Kurzfilm keinen Antrag ans BAK gestellt wurde



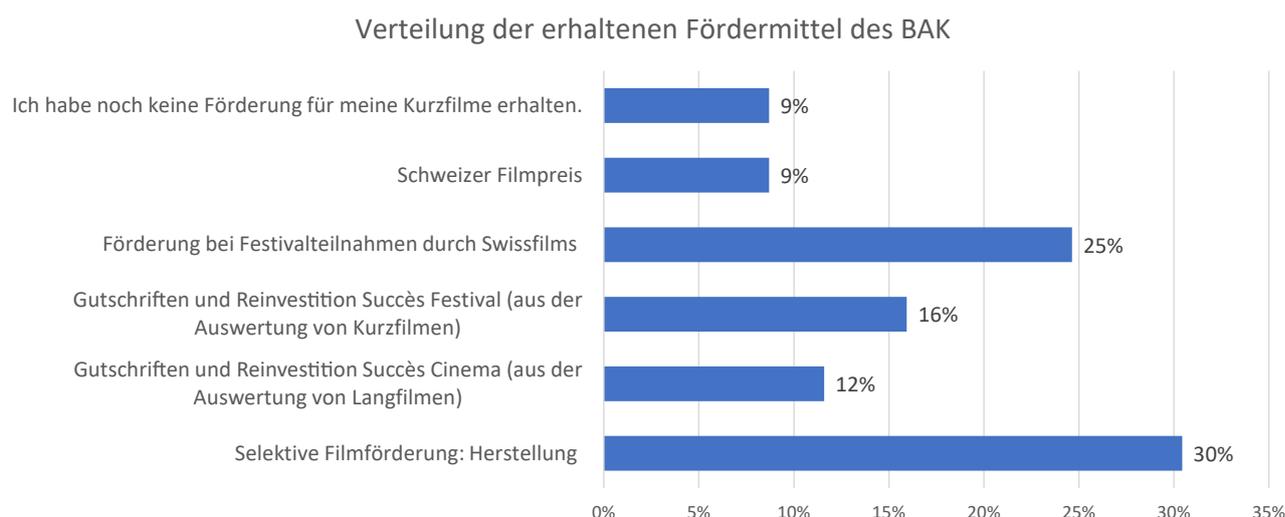
Illustration 19: arguments contre une demande auprès de l'OFC, ponctuellement

[18] La question était : « As-tu / Ton entreprise a-t-elle déjà renoncé à effectuer une demande d'encouragement auprès de l'OFC pour un ou plusieurs courts métrages ? »

En plus de cela, des personnes interrogées ont déclaré qu'elles avaient estimé leurs chances trop faibles car elles pensaient que le contenu de leur court métrage serait considéré comme impropre à l'encouragement par la commission. On a pu également constater une certaine réserve de la part des producteur·rice·s de films envers la compétence des commissions respectives. En effet, une demande avait déjà été rejetée pour un autre de leurs projets.

Pour la question concernant quelles mesures d'encouragement de l'OFC ont été utilisées jusqu'à présent pour la production de courts métrages (B1.6), les producteur·rice·s de courts métrages ayant déposé au moins une demande d'encouragement auprès de l'OFC ont donné les réponses suivantes :

- 30 % d'aides encouragement au cinéma sélectif : réalisation de l'OFC
- 12 % de bonifications et réinvestissements Succès Cinéma (exploitation des longs métrages)
- 16 % de bonifications et réinvestissements Succès Festival (exploitation des courts métrages)
- 25 % de soutiens pour les participations aux festivals par SWISS FILMS
- 9 % d'encouragements grâce au Prix du cinéma suisse, c'est-à-dire une nomination
- Chez 9 % des personnes interrogées, les demandes d'aides dans tous les domaines ont été rejetées par l'OFC.



*Illustration 20 : répartition des aides d'encouragement de l'OFC obtenues*

## **B2.1 – B2.4 Appréciation de l'OFC**

Les participant·e·s au sondage ont été invité·e·s à dire si, selon eux·elles, les aides financières allouées par l'OFC dans les différents instruments d'encouragement sont appropriées.

- **Encouragement au cinéma sélectif : réalisation** : 55 % des personnes interrogées ont jugé que le montant de l'aide était approprié et 29 % trop faible. 16 % n'ont pas d'avis.
- **Succès Cinéma (Succès Festival)** : le montant des bonifications et des réinvestissements est considéré par 27 % des personnes interrogées comme approprié, tandis que 35 % le trouvent trop faible. 38 % n'ont pas d'avis.
- **Soutien pour les participations aux festivals par SWISS FILMS** : le montant de l'aide est consi-

déré par 48 % comme approprié et par 29 % comme trop faible. 24 % n'ont pas d'avis.

- **Prix du cinéma suisse** : 48 % juge le montant de l'aide approprié et 21 % trop faible. 43 % n'ont pas d'avis.

Pour ce choix de réponse, certains participants ont fait remarquer que les points des succès aux festivals de 10 % sont trop bas par rapport au long métrage<sup>19</sup>.

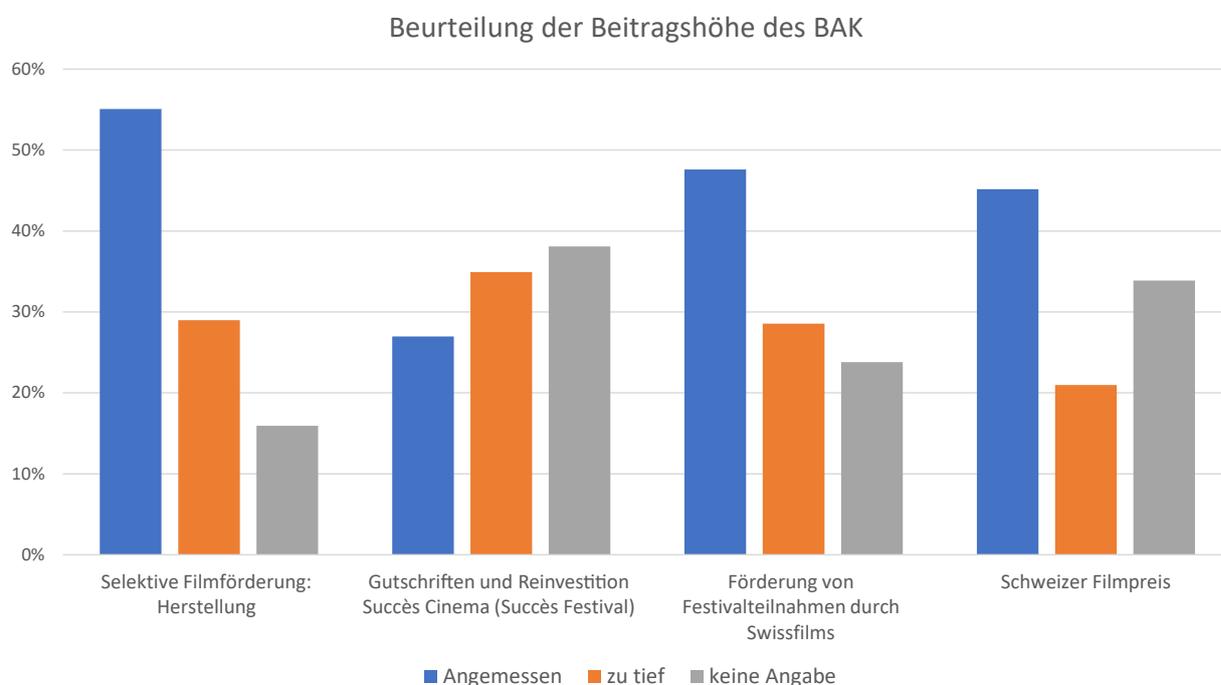


Illustration 21 : avis sur le montant des différentes aides de l'OFC

L'opinion sur l'investissement administratif nécessaire pour une demande d'aide pour les courts métrages selon les différents instruments d'encouragement de l'OFC (B2.2) est présentée dans le tableau ci-dessous. L'inscription au Prix du cinéma suisse, l'investissement dans l'enregistrement pour la prise en compte de Succès Cinéma (Succès Festival), ainsi que l'accessibilité des bonifications de Succès Cinéma (Succès Festival) pour le réinvestissement dans un nouveau projet, sont considérés en majorité comme appropriés. 35 % des personnes interrogées jugent les investissements administratifs pour le décompte du projet à la suite d'une aide à la réalisation comme trop élevés, de même que les investissements administratifs pour le dossier de production sont considérés par 51 % comme trop élevés, ainsi que pour la création d'un budget et d'un plan financier par 40 %, tandis que 49 % jugent ces derniers investissements comme appropriés.

	satisfaisante	trop	je ne sais pas
Aide à la réalisation : budget et plan de financement	49 %	40 %	11 %
Aide à la réalisation : dossier de production	39 %	51 %	11 %
Aide à la réalisation : comptabilité	41 %	35 %	25 %
Inscription à Succès Cinéma (Succès Festival)	47 %	15 %	38 %
Réinvestissement des bonifications Succès Cinéma (Succès Festival)	40 %	21 %	39 %
Inscription au Prix du cinéma suisse	48 %	17 %	35 %

Illustration 22 : avis sur la charge administrative des aides de l'OFC (tableau)

[19] Il est important de noter ici que le sondage a été mené avant l'augmentation de ce pourcentage. Depuis 2021, 15 % des points sont pris en compte pour les courts métrages, comme c'est le cas pour les longs métrages.

En lien avec les réinvestissements des bonifications de Succès Cinéma (Succès Festival) et l'inscription au Prix du cinéma suisse, le volume des documents et des preuves qui devaient être présentés pour l'attestation d'origine, comme elle est appelée, a été jugé trop élevé et son utilité n'a pas été suffisamment expliquée (il est perçu comme « superflu »).

A la question « Quelles simplifications ou améliorations apprécierais-tu lors des demandes d'encouragement national ? » (B2.3), plus de 57 % des personnes interrogées ont déclaré qu'elles souhaitaient au moins une simplification. Dans cette optique, il s'agissait des aspects suivants :

- Je ne dois pas être inscrit·e au registre du commerce pour adresser une demande d'aide.
- Dépôt d'un seul dossier de demande au lieu de la division actuelle entre le scénario / projet de film et le dossier de production.
- Retrait de la consigne qui exige que les lettres d'intention, deal memos et contrats accompagnent déjà le dossier.
- Inscription automatique à l'admission au Prix du cinéma suisse lorsque le film a été encouragé par l'OFC et s'est qualifié pour le Prix du cinéma suisse (autrement dit, seul suffit le justificatif indiquant que le film a été projeté à un festival équivalent).
- Autorisation du lancement du tournage avant la décision de la commission.
- Raccourcissement du délai entre le dépôt de la demande et la décision d'aide.
- Accès à l'encouragement sélectif pour le scénario ou le projet de film pour les courts métrages également (actuellement seulement pour les films d'animation courts ou les longs métrages).
- Possibilité d'encouragement à la post-production.
- Succès Festival : augmentation des points pour les courts métrages de 10 % actuellement par rapport aux longs métrages à environ 25 %<sup>20</sup>.
- Rétablissement de Succès Cinéma et des primes qui y sont liées pour les projections au cinéma.

Il est important d'évoquer ici que certains participants ont fait remarquer qu'au moins l'élaboration du scénario et le projet de film à la charge de l'auteur·rice / réalisateur·rice et producteur·rice devraient être financés au préalable et que cela devrait aussi être possible pour un court métrage. Autrement, le risque est que des projets soient inscrits au hasard pour une aide nationale et que la performance créative et le lien émotionnel soient perdus. Il a également été demandé que les plates-formes de streaming majeures de l'encouragement au cinéma suisse soient prises en compte et soient incluses dans l'évaluation de l'exploitation d'un court métrage. Cela correspondrait à la réalité actuelle.

A l'aide de la dernière question de cette dimension (B2.4), le but était de découvrir si les producteur·rice·s produiraient plus de courts métrages si la procédure de demande auprès de l'OFC était simplifiée comme mentionnée ci-dessus. 50 % des personnes interrogées produiraient plus de courts métrages alors que 32 % n'en produiraient pas forcément plus. 18 % n'ont pas donné d'avis.

---

[20] Comme mentionné plus haut, le pourcentage est passé entre temps de 10 à 15 %.

## C1.1 – C2.5 Question de contrôle pour les statistiques sur le court métrage 2017-2019

Dans la dimension suivante, des questions basées sur les courts métrages réalisés au cours de la période 2017-2019 ont été posées aux participant·e·s. Tout d'abord, les participant·e·s au sondage ont été interrogé·e·s (C1.1) sur le nombre de longs métrages qu'ils·elles avaient produits depuis 2017. 56 % ont répondu qu'ils·elles n'avaient pas produit de long métrage depuis 2017 et 44 % qu'ils·elles avaient produit au moins un long métrage. A la question suivante (C2.1), 91 % des participant·e·s ont indiqué qu'ils·elles avaient produit au moins un court métrage depuis 2017. A la question C2.3, le nombre de demandes déposées auprès de l'OFC par court métrage produit a été demandé entre autres. L'illustration 23 indique que pour 37 % des **151 courts métrages mentionnés**, une demande d'encouragement national a été déposée auprès de l'OFC, tandis que pour 63 %, aucune demande n'a été déposée.

Wurde ein Antrag für die erfassten Kurzfilme beim BAK eingereicht?

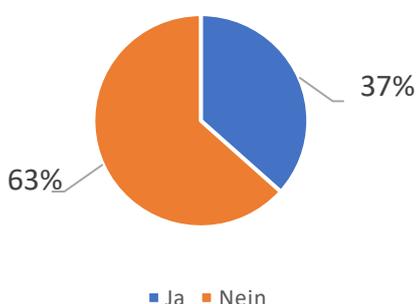


Illustration 23 : dépôt d'une demande auprès de l'OFC

In welcher Sektion wurde eingereicht, wenn beantragt wurde?

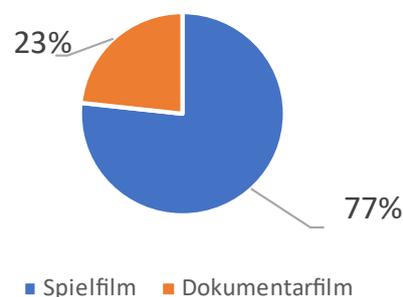


Illustration 24 : dépôts d'une demande par genres

Parmi les 37 % des **151 courts métrages produits mentionnés** au total, pour lesquels une demande a été déposée auprès de l'OFC, 77 % se répartissent dans la catégorie fiction et les 23 % restants dans la catégorie film documentaire.

## D1.1 – D2.2 Structures d'encouragement supplémentaires

Dans la dimension de question qui suit, les participant·e·s au sondage ont été interrogé·e·s sur des structures d'encouragement supplémentaires en Suisse. Ensuite, ils·elles ont été interrogé·e·s sur le canton / la région où ils·elles ont déjà déposé une demande d'encouragement pour un court métrage (D1.1) :

- 59 % des personnes interrogées ont déjà déposé une demande auprès de la Fondation du film de Zurich.
- L'encouragement du cinéma de Bâle a déjà reçu une demande d'encouragement par 28 % des personnes interrogées.
- 30 % des personnes interrogées ont déjà adressé une demande d'aide financière pour leur court métrage auprès de l'encouragement du cinéma de Bâle.
- Cinéforum<sup>21</sup> a déjà reçu une demande d'encouragement par 51 % des personnes interrogées.
- 29 % des personnes interrogées ont envoyé un dossier de demande d'aide financières auprès de la commission pour l'Art d'Argovie.

[21] Cinéforum est la fondation régionale pour le cinéma pour tous les cantons romands.

- Pour le groupement des cinéastes de Suisse centrale, ce sont 47 % des personnes interrogées qui y ont déposé un dossier.

Ensuite, il a été demandé si un ou plusieurs courts métrages avaient déjà été coproduits avec une chaîne de la SSR, et en cas de réponse positive, si le montant de coproduction était satisfaisant (D2.1).

- 29 % ont répondu qu'ils-elles avaient déjà participé à une coproduction avec la SSR. 37 % d'entre eux-elles étaient satisfait-e-s du montant, 26 % l'étaient relativement et 16 % n'étaient pas satisfait-e-s de ce montant.
- 28 % des personnes interrogées ont déjà réalisé une coproduction pour un court métrage avec la chaîne RTS. Parmi celles-ci, 39 % étaient satisfaites du montant de coproduction, 6 % relativement satisfaites et 44 % pas du tout satisfaites.
- Aucune des personnes interrogées n'a coproduit un court métrage avec la RTR ou la RSI au cours de ladite période.

Il faut noter ici également que certaines personnes se sont déjà engagées dans des coproductions avec des chaînes étrangères et ont réalisé ainsi leur court métrage.

Pour finir, il a été demandé aux producteur-riche-s s'ils-elles avaient déjà vendu un court métrage à une chaîne de la SRG SSR (D2.2). 16 % l'avaient déjà fait.

### **E1.1 – E1.2 Registre du commerce**

Pour conclure le sondage, les participant-e-s ont été interrogé-e-s sur leur inscription ou non au registre du commerce. 74 % ont répondu qu'ils étaient inscrit-e-s au registre du commerce. Pour finir, ils devaient dire pourquoi ils y étaient inscrit-e-s. 68 % ont fait savoir qu'ils étaient déjà inscrit-e-s. Pour 24 %, la raison était qu'ils voulaient avoir accès à l'aide au cinéma nationale. Les 8 % restants avaient d'autres raisons pour l'inscription.

## RÉSUMÉ

L'image du court métrage suisse qui se dessine, à partir des statistiques descriptives dans la partie A et des réponses des producteur-riche-s dans la partie B, n'est qu'une vision partiel de la complexité du sujet. Toutefois, en combinant les deux analyses, les particularités, les spécificités, une vision assez juste du court métrage devraient en ressortir, particulièrement en lien avec ses conditions de production.

On peut constater que le court métrage représente davantage la diversité que le long métrage. D'une part, la part de femmes dans la réalisation de courts métrages (tout comme de longs métrages) a eu tendance à augmenter entre les années 2012 et 2019. En 2019, elle s'élevait à 45 %, et dépassait largement celle dans le long métrage (30 %). De grandes différences apparaissent également dans la structure d'âge de la réalisation : tandis que dans le court métrage, près de trois quarts des réalisateur-riche-s ont entre 21 et 40 ans, la majorité ont plus de 40 ans dans le long métrage et 40 % ont plus de 50 ans. Même si le fait que le court métrage semble bénéficier d'une génération montante soit une nouvelle réjouissante, le risque parallèle est qu'il soit (encore) considéré comme un simple tremplin pour cette nouvelle génération et non pas un art en soi.

L'**environnement de production** du court métrage est très diversifié. Seules 8 sociétés de production produisent en moyenne un court métrage par an sur une période prolongée (le long métrage compte 24 sociétés), tandis que la plus grande partie des sociétés de production ne produit qu'une fois un court métrage ou à des intervalles très espacés. Ce constat indique, d'une part, que le court métrage est aussi un format adopté par des réalisateur-riche-s qui n'évoluent pas dans les milieux cinématographiques établis, par ex. les artistes. D'autre part, il souligne un problème structurel : les conditions de production ne permettent pas une production professionnelle régulière de courts métrages, ou ne la rendent pas suffisamment attractive pour les producteur-riche-s. Ceci est également mis en avant par la tendance à la baisse dans le nombre de **coproductions de courts métrages avec la SSR**, alors que celles de longs métrages sont restées stables dans les dernières années.

Le sujet des coûts de production est en corrélation avec la durée du film. On peut largement constater que, quels que soient les genres, les courts métrages, qui ne reçoivent pas d'encouragement sélectif à la réalisation de l'OFC, disposent de budgets bien moindres que les films qui bénéficient de cet encouragement. Le fait que les courts métrages disposent en règle générale de plus petits budgets que les longs métrages peut sembler évident. Cependant, si l'on calcule le budget disponible par minute de film, il est clair que les courts métrages disposent proportionnellement de beaucoup moins de moyens financiers. Ceci est le plus frappant pour le film de fiction où le court métrage (sans encouragement de l'OFC) dispose en moyenne de près de six fois moins de moyens financiers par minute de film que pour un long métrage de fiction.

Dans le sondage auprès des producteur-riche-s dans la partie B, il est frappant qu'une demande auprès des institutions d'encouragement de l'OFC soit souvent laissée de côté. On peut noter que 15 % des producteur-riche-s de courts métrages interrogés **n'ont jamais** effectué une telle demande. On peut remarquer deux raisons centrales à cela : premièrement, ils estiment leurs chances trop faibles ou pensent que leur court métrage (en lien avec le contenu) ne sera pas considéré digne de subventions au sein des structures d'encouragement fédérales. Deuxièmement, le renoncement aux demandes d'encouragement nationales est justifié par un problème structurel : au moins 50 % des personnes interrogées ont indiqué qu'ils n'avaient pas effectué de demande parce que la procédure leur semblait trop compliquée, ou plutôt trop coûteuse en temps.

Vu sous cet angle, l'encouragement de l'OFC semble trop peu accessible. Les obstacles qu'il faut franchir pour déposer sa demande apparaissent comme trop élevés. En outre, 9 % ne savaient même pas qu'il existait une possibilité d'encouragement au court métrage au sein des structures d'encouragement de l'OFC.

Les producteur·rice·s de courts métrages, qui ont déjà déposé des demandes d'aide auprès de l'OFC, mais qui ont renoncé au moins une fois à un dépôt de demande pour l'un de leurs projets de court métrage, citent des raisons presque identiques. Ils ont aussi évoqué comme raisons principales des chances de réussite estimées trop faibles pour leurs projets de film, un investissement trop élevé ainsi que des formalités de demande trop complexes. En outre, il existe une certaine méfiance envers les commissions d'une part, et envers les structures d'aide d'autres part. En conséquence, beaucoup se demandent si une requête en « vaut la peine » avec un petit budget. Tout de même, 50 % des personnes interrogées ont indiqué qu'ils produiraient plus souvent de courts métrages si les procédures de demande étaient simplifiées.

Concrètement, cela signifie que, parmi les 151 projets de film de 2017 à 2019 retenus pour cette étude, aucune demande d'encouragement national sélectif à la réalisation n'a été faite pour près de 2 films sur 3 (63 %) <sup>22</sup>. L'encouragement sélectif à la réalisation et l'encouragement de participation aux festivals sont néanmoins les instruments d'encouragement qui sont le plus souvent sollicités. Ceci témoigne de l'importance significative de l'encouragement fédéral sélectif ainsi que des festivals de cinéma pour l'environnement du court métrage suisse.

Cependant, il semblerait que les structures de l'encouragement national ne constituent pas une solution de financement appropriée, ou représentent en tout cas une solution compliquée pour le court métrage suisse. Si l'on compare l'investissement financier élevé du budget par minute de film, on peut constater un déséquilibre structurel dans la production d'un court métrage : un investissement élevé fait face à un rendement faible.

---

[22] Un indice supplémentaire sur la retenue dans les demandes d'aide pour les courts métrages est dévoilé par les chiffres publiés par l'OFC : dans les années 2017 à 2020, 81 demandes ont été déposées en moyenne pour les aides à la réalisation des courts métrages de fiction ou de documentaires. Avec environ 200 courts métrages professionnels produits par an, cela signifie qu'une demande d'aide à la réalisation a été déposée auprès de l'OFC pour bien moins de la moitié des films produits.

## CONCLUSION

Dans le cadre de cette étude, les conditions de production en général et le financement du court métrage suisse en particulier ont été analysées. En s'attardant sur l'organisation des conditions de production du court métrage, on a pu remarquer que celles-ci se différencient nettement de celles du long métrage au niveau des structures d'âge et de genre, de la durée du film et de la coproduction avec les chaînes de la SSR : l'environnement du court métrage se caractérise par une diversité plus forte. La part élevée de femmes dans la réalisation de courts métrages, qui s'élevait à 45 % (long métrage : 30 %) en 2019, est frappante.

L'étude se concentrait sur les mesures d'encouragement de l'OFC et la manière dont elles sont utilisées et perçues par la branche. Une majorité des producteur-riche-s de courts métrages interrogé-e-s ont reconnu que les structures d'encouragement de l'OFC dans leur forme actuelle ne correspondaient pas à leurs attentes. Pourtant, les montants des aides alloués, bien inférieurs à ceux du long métrage, ont fait l'objet de peu de critiques. On peut même remarquer que les producteur-riche-s de courts métrages sont très reconnaissants envers ces aides, dès qu'ils en ont bénéficié auprès de l'OFC. En revanche, le processus pour y accéder est fortement critiqué. Des améliorations et des simplifications lors des demandes d'encouragement national sont souhaitées, ainsi qu'une extension des possibilités, tel qu'un encouragement sélectif au scénario et au développement du projet, et la possibilité de commencer le tournage avant la décision de la commission.

Un constat frappant est que, pour 63 % des productions de courts métrages, aucune demande n'est déposée auprès de l'OFC. Soit parce que les demandes sont estimées trop compliquées ou trop volumineuses, soit parce que les chances sont estimées trop faibles - et 9 % des personnes interrogées ne savaient même pas qu'un encouragement de l'OFC était possible pour les courts métrages. On peut donc remarquer que la procédure de demande auprès de l'OFC est perçue comme trop compliqué ou trop peu attractive pour les producteur-riche-s de courts métrages.

Si le court métrage est aussi vu comme un outil d'encouragement de la nouvelle génération, il doit aussi l'être dans la structure d'encouragement : l'encouragement doit être accessible plus facilement et plus rapidement, les obstacles bureaucratiques devraient être réduits plutôt qu'augmentés. La Confédération doit fournir (davantage) de l'aide et des informations afin de faciliter les premiers pas dans la production professionnelle de films.

En outre, l'attractivité de la production de courts métrages devrait être améliorée pour les producteur-riche-s, car un déséquilibre structurel apparaît dans la production de courts métrages : un investissement élevé fait face à un rendement faible qu'on peut entrevoir dans les budgets par minute, bien plus faibles en comparaison de ceux du long métrage. La continuité de la production de courts métrages souffre de ce sous-financement : seules 8 sociétés de production produisent au moins un court métrage par an sur une période prolongée.

Il serait également nécessaire d'agir des deux côtés pour créer un équilibre et, par conséquent, des conditions de production équilibrées : il faudrait réduire les obstacles pour accéder au financement et augmenter les budgets généraux et, par ce biais, le financement pour les courts métrages. Ainsi, on peut s'assurer que la réalisation de courts métrages soit également attractive pour les producteur-riche-s expérimenté-e-s. Sur ce sujet, il faut aussi évoquer la SSR et les encouragements régionaux du cinéma qui doivent assumer leur rôle et leur responsabilité au sein de l'encouragement du cinéma pour renforcer la production de courts métrages.

Enfin, le court métrage représente la diversité, et non pas seulement sur l'égalité des sexes. On peut le voir également dans son rapport à la diversité de langues, de régions, de genres, etc. Sur ce point, le court métrage et l'OFC, qui représente et encourage également la diversité, se recourent.

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : nombre de courts métrages produits chaque année, par genre	Page 8
Illustration 2 : nombre de longs métrages produits chaque année, par genre	Page 8
Illustration 3 : répartition des genres dans le court métrage	Page 9
Illustration 4 : répartition des genres dans le long métrage	Page 9
Illustration 5 : répartition des sexes dans la réalisation, courts	Page 9
Illustration 6 : répartition des sexes dans la réalisation, longs	Page 9
Illustration 7 : répartition des âges dans la réalisation, longs	Page 10
Illustration 8 : répartition des âges dans la réalisation, courts	Page 10
Illustration 9 : durée des courts métrages, par genres	Page 10
Illustration 10 : durée des longs métrages, par genres	Page 11
Illustration 11 : qui a produit les courts métrages	Page 11
Illustration 12 : qui a produit les longs métrages	Page 11
Illustration 13 : coproductions SSR, court métrage	Page 12
Illustration 14 : coproductions SSR, long métrage	Page 12
Illustration 15 : répartition par sociétés de production, court métrage	Page 13
Illustration 16 : répartition par sociétés de production, long métrage	Page 13
Illustration 17 : coûts de production	Page 14
Illustration 18 : arguments contre une demande auprès de l'OFC, en général	Page 16
Illustration 19 : arguments contre une demande auprès de l'OFC, ponctuellement	Page 16
Illustration 20 : répartition des aides d'encouragement de l'OFC obtenues	Page 17
Illustration 21 : avis sur le montant des différentes aides de l'OFC	Page 18
Illustration 22 : avis sur la charge administrative des aides de l'OFC ( tableau )	Page 18
Illustration 23 : dépôt d'une demande auprès de l'OFC	Page 20
Illustration 24 : dépôts d'une demande par genres	Page 20
Illustration 25 : répartition des productions indé. / films de diplôme, long métrage	Page 29
Illustration 26 : répartition des productions indé. / films de diplôme, court métrage	Page 29
Illustration 27 : participation au sondage par langues	Page 31
Illustration 28 : participation au sondage : pourcentage d'auteur·rice·s-producteur·rice·s	Page 31
Illustration 29 : participant·e·s au sondage qui ont produit au moins un long métrage	Page 31
Illustration 29 : répartition des auteur·rice·s-producteur·rice·s, court métrage	Page 30
Illustration 30 : répartition des auteur·rice·s-producteur·rice·s, long métrage	Page 30
Illustration 30 : satisfaction envers le contrat de licence avec les chaînes SSR	Page 32
Illustration 31 : demandes auprès de l'OFC	Page 32
Illustration 31 : demandes d'encouragement au cinéma régional	Page 32
Illustration 32 : répartition d'autres financements	Page 33

## APPENDICE I

### LISTE DES QUESTIONS PARTIE A

#### LA DURÉE D'UN COURT MÉTRAGE : PRODUCTION DES COURTS MÉTRAGES 2012-2019

Code	Dimension	Question
A1.1	Statistiques	Combien de courts métrages professionnels sont produits chaque année en Suisse ?
A1.2	Statistiques	Combien de longs métrages professionnels sont produits chaque année en Suisse ?
A1.3	Statistiques	Quel est le rapport entre les courts et les longs métrages produits professionnellement ?
A1.4	Statistiques	Quel est le pourcentage de femmes dans la réalisation ?
A1.5	Statistiques	Quelle est la répartition de l'âge des producteur·rice·s ?
A2.1	Genre	Quelle est la répartition des courts métrages produits par genre ?
A2.2	Genre	Quelle est la répartition des longs métrages produits par genre ?
A3.1	Durée	Quelle est la durée des courts métrages ?
A3.2	Durée	Quelle est la durée des longs métrages ?
A3.3	Durée	Quel est le rapport entre la durée moyenne des courts métrages et celle des longs métrages ?
A4.1		Quel est le pourcentage de productions indépendantes, de productions de films de diplôme ou de coproductions dans les courts métrages ?
A4.2		Quel est le pourcentage de productions indépendantes, de productions de films de diplôme ou de coproductions dans les longs métrages ?
A5.1	Production	Combien de courts / longs métrages ont été produits par des auteur·rice·s - producteur·rice·s ?
A5.2	Production	Combien de courts métrages professionnels sont une coproduction avec les chaînes de la SRG SSR ?
A5.3	Production	Combien de longs métrages professionnels sont une coproduction avec les chaînes de la SRG SSR ?
A5.4	Production	Combien de sociétés de production produisent chaque année des courts métrages ? (<1f/an, 1 f/an, 1-2f/an, >2f/an)
A5.5	Production	Combien de sociétés de production produisent chaque année des longs métrages ? (<1f/an, 1 f/an, 1-2f/an, >2f/an)
A6.1	Coûts de production	Quels sont les coûts moyens de production des courts métrages ?
A6.2	Coûts de production	Quels sont les coûts moyens de production des longs métrages ?
A6.3	Coûts de production	Quel est le rapport entre les coûts de production et la durée des différents formats cinématographiques ?

## LISTE DES QUESTIONS PARTIE B – FINANCEMENT DES COURTS MÉTRAGES 2017-2019

Code	Dimension	Question
A1	Introduction	Sélectionne s'il te plaît la langue souhaitée pour le questionnaire.
A2	Question de contrôle	Es-tu auteur-riche-producteur-riche ou producteur-riche (entreprise) de films indépendants ?
B1.2	Statistiques OFC	Lesquelles des mesures d'aide suivantes de l'OFC as-tu sollicitées / a sollicitées ton entreprise jusqu'à présent ?
B1.3	Statistiques OFC	Si aucune demande d'aide n'a été adressée auprès de l'OFC : Pourquoi n'as-tu / ton entreprise n'a jamais déposé de demande d'aide nationale pour le court métrage ?
B1.4	Statistiques OFC	As-tu / Ton entreprise a-t-elle déjà renoncé à effectuer une demande d'encouragement auprès de l'OFC pour un ou plusieurs courts métrages ?
B1.5	Statistiques OFC	En cas d'absence de demande auprès de l'OFC pour un ou plusieurs courts métrages : Pourquoi n'as-tu / ton entreprise n'a-t-elle pas fait de demande pour au moins un court métrage ?
B1.6	Statistiques OFC	De quelles mesures d'aide de l'OFC as-tu / a pu profiter ton entreprise lors de la production de courts métrages jusqu'à présent ?
B2.1	Appréciation de l'OFC	Estimes-tu le montant des aides des instruments d'encouragement de l'OFC suivants pour les courts métrages comme approprié ou trop bas ?
B2.2	Appréciation de l'OFC	Comment évalues-tu globalement la charge administrative des demandes auprès de l'OFC pour les courts métrages ?
B2.3	Appréciation de l'OFC	Quelles simplifications ou améliorations apprécierais-tu lors des demandes d'encouragement national ?
B2.4	Appréciation de l'OFC	Produirais-tu / Ton entreprise produirait-elle davantage de courts métrages si les modalités de demande auprès de l'OFC étaient simplifiées ?
C1.1	Question de contrôle statistiques courts métrages	Combien de longs métrages as-tu produit / a produit ton entreprise depuis 2017 (année de production = année au cours de laquelle le film a été achevé) ?
C2.1	Statistiques courts métrages	Combien de courts métrages (films d'animation non inclus) as-tu produit / a produit ton entreprise par an (année de production = année au cours de laquelle le film a été achevé) depuis 2017 ?
C2.2	Statistiques courts métrages	Indique s'il te plaît les titres des courts métrages que tu as / ton entreprise a produits depuis 2017.
C2.3	Statistiques courts métrages	Indique s'il te plaît les données suivantes pour chacun de tes courts métrages : <ul style="list-style-type: none"> <li>• année de production</li> <li>• genre</li> <li>• demande d'aide déposée auprès de l'OFC</li> <li>• commission compétente de l'OFC</li> </ul>
C2.4	Statistiques courts métrages	Quel est le budget total (CHF) de chaque court métrage ?

C2.5	Statistiques courts métrages	Comment as-tu / ton entreprise a-t-elle financé les courts métrages jusqu'à présent ?
D1.1	Autres structures d'encouragement	Dans quels cantons suivants (ou quelles régions) as-tu / ton entreprise a-t-elle déjà sollicité une aide pour les courts métrages ?
D2.1	Autres structures d'encouragement	As-tu / Ton entreprise a-t-elle déjà coproduit un ou plusieurs courts métrages avec une chaîne de la SRG SSR (Pacte de l'audiovisuel) ? Si oui : est-ce que le montant de coproduction est satisfaisant ?
D2.2	Autres structures d'encouragement	As-tu / Ton entreprise a-t-elle déjà vendu un ou plusieurs courts métrages à une chaîne de la SRG SSR ? Si oui : est-ce que le contrat de licence est satisfaisant ?
E1.1	Registre du commerce	Es-tu inscrit-e au registre du commerce ?
E1.2	Registre du commerce	Pourquoi es-tu inscrit-e au registre du commerce ?
F1.1	Statistiques gén.	Indique s'il te plaît ton sexe :
F2.1	Statistiques gén.	Indique s'il te plaît ton âge :
F3.1	Statistiques gén.	Aimerais-tu nous faire part d'autre chose ?
F4.1	Statistiques gén.	Pouvons-nous te contacter par téléphone pour des questions plus précises ?

## APPENDICE II

### Verteilung unabhängige Produktionen / Schulfilme, Langfilm

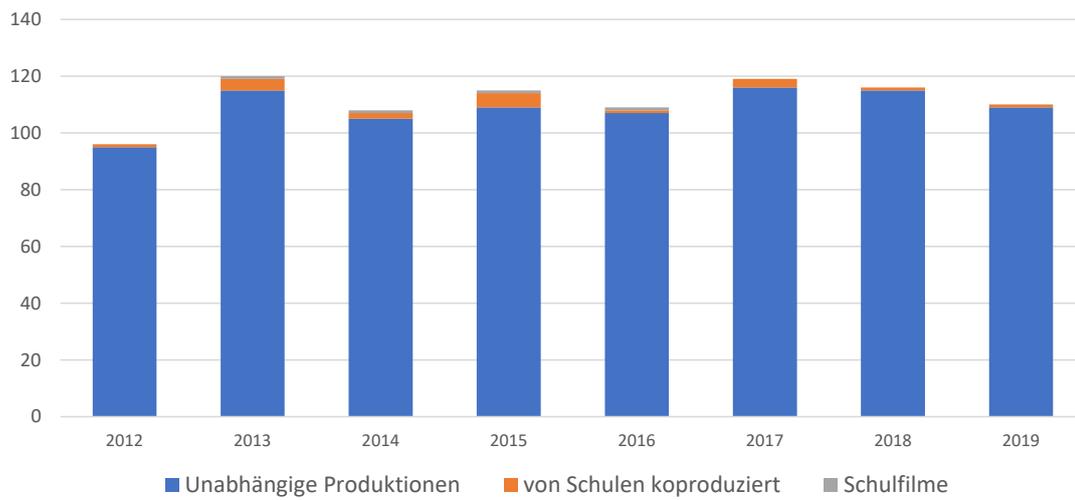


Illustration 25 : répartition des productions indé. / films de diplôme, long métrage

### Verteilung unabhängige Produktionen / Schulfilme, Kurzfilme

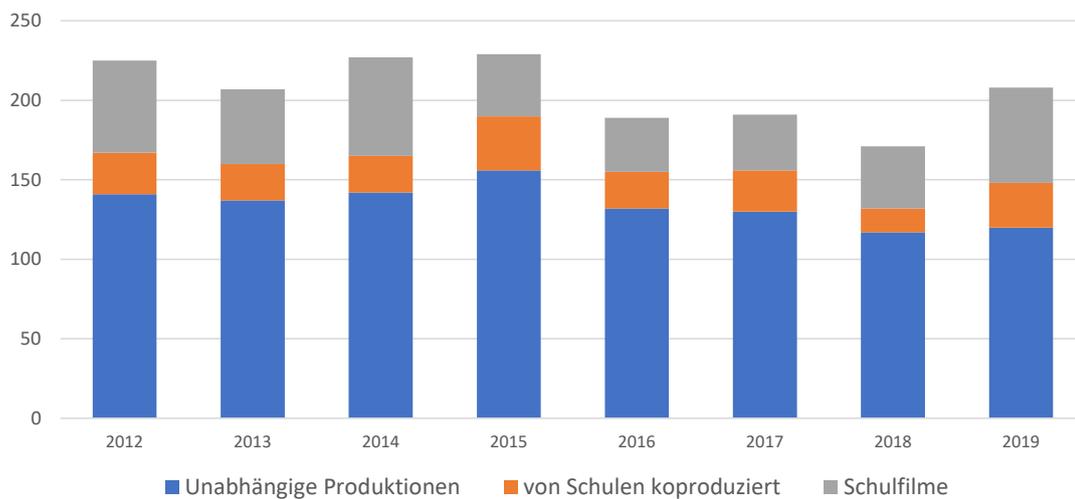
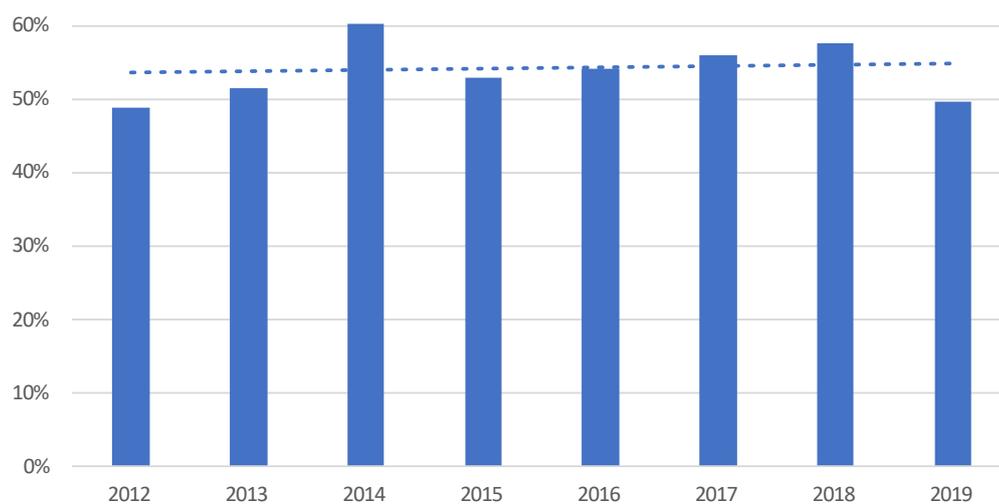


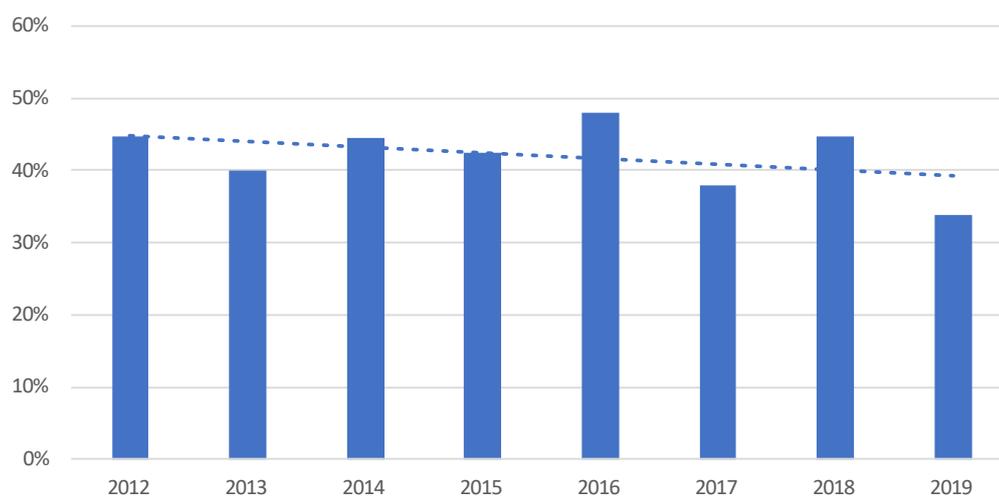
Illustration 26 : répartition des productions indé. / films de diplôme, court métrage

### Prozentuale Verteilung von Autorenproduzent\*innen beim Kurzfilm



*Illustration 29 : répartition des auteur-riche-s-producteur-riche-s, court métrage*

### Prozentuale Verteilung von Autorenproduzent\*innen beim Langfilm



*Illustration 30 : répartition des auteur-riche-s-producteur-riche-s, long métrage*

### Prozentuale Verteilung der gewählten Sprache

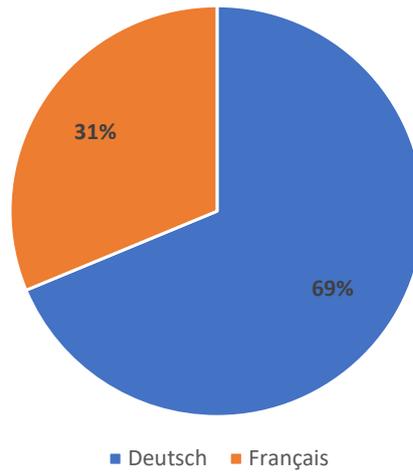


Illustration 27 : participation au sondage par langues

### Prozentuales Verhältnis der Autorenproduzent:innen zu den Produzent:innen

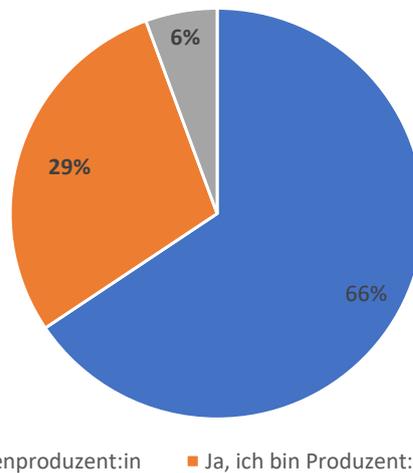


Illustration 28 : participation au sondage : pourcentage d'auteur-riche-s-producteur-riche-s

### Wie viele Langfilme hast du / hat deine Firma seit 2017 produziert ?

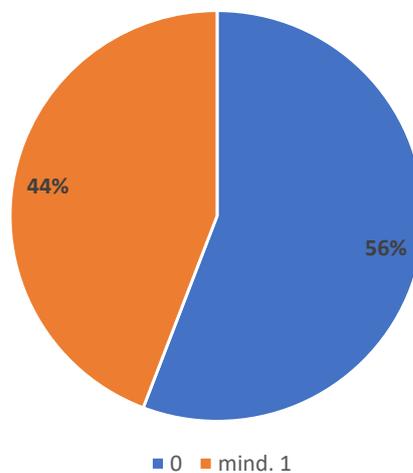


Illustration 29 : participant-e-s au sondage qui ont produit au moins un long métrage

### Zufriedenheit mit Lizenzvertrag

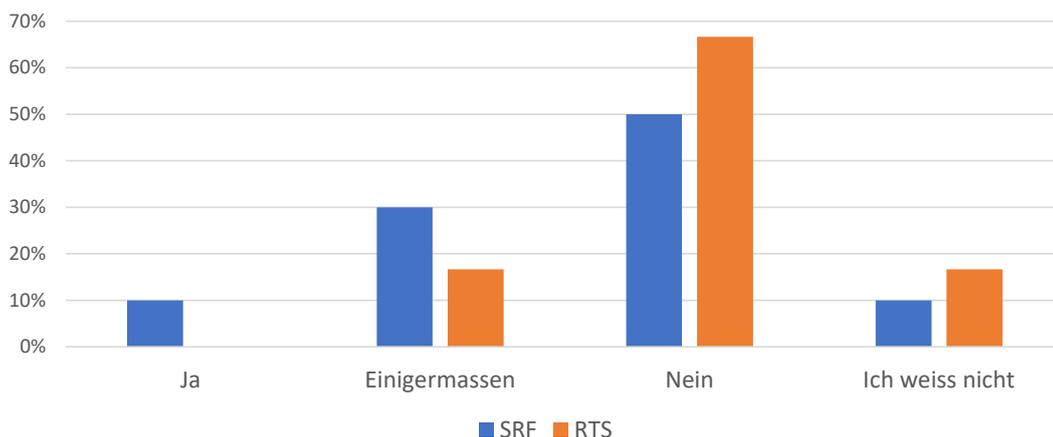


Illustration 30: satisfaction envers le contrat de licence avec les chaînes SSR

### Bei welchen regionalen Förderstellen wurde bereits min. ein Antrag gestellt

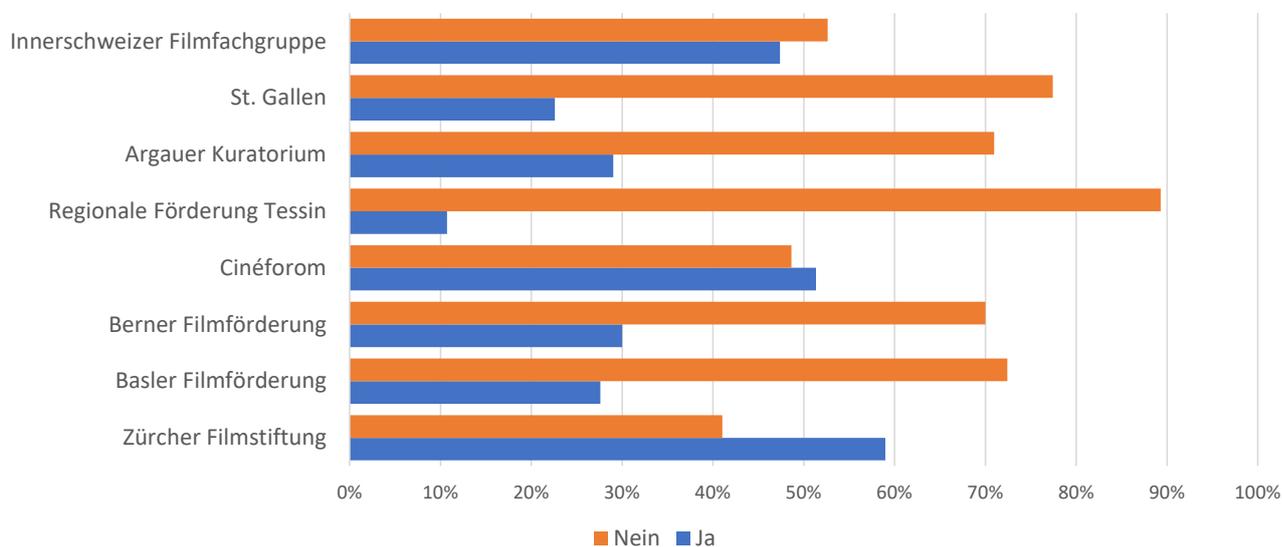
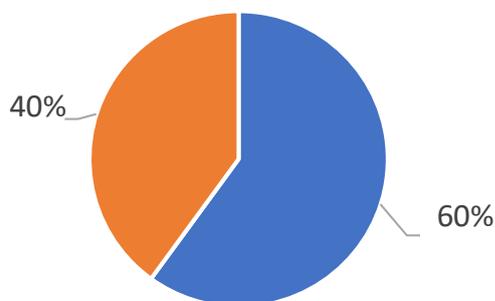


Illustration 31: demandes d'encouragement au cinéma régional

### Relative Verteilung der Förderanträge an das BAK für mindestens einen Kurzfilm



- Ja, ich habe für mindestens einen Kurzfilm, den ich / meine Firma produziert hat, keinen Förderantrag beim BAK eingereicht.
- Nein, ich habe für jeden Kurzfilm, den ich / meine Firma bisher produziert hat, einen Förderantrag beim BAK eingereicht.

Illustration 31: demandes auprès de l'OFC

	0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	60 %	70 %	80 %	90 %	100 %
OFC	60 %	5 %	7 %	<b>13 %</b>	8 %	6 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Encouragement régional	31 %	9 %	9 %	14 %	<b>20 %</b>	6 %	3 %	4 %	2 %	0 %	0 %
SRG SSR SRF	61 %	12 %	18 %	1 %	1 %	4 %	1 %	1 %	0 %	0 %	0 %
Fondations	31 %	<b>24 %</b>	9 %	10 %	3 %	10 %	3 %	2 %	3 %	2 %	4 %
Financement individuel	4 %	<b>21 %</b>	16 %	7 %	5 %	9 %	2 %	2 %	2 %	4 %	<b>29 %</b>

Illustration 32 : répartition d'autres financements

## **BIBLIOGRAPHIE**

**Basic**, Jasmin (2018) : « Le court métrage mérite mieux », dans : *Cinébulletin*, fév. 2018, n°500, p. 17.

**Office fédéral de la culture** (2018) : *Rapport & présentation « Encouragement des courts métrages »*, Berne.

**Office fédéral de la culture** (2020) : *Le financement de la production cinématographique suisse 2019*, Berne.

**Burlet**, Nicolas (2012) : *Recherche 2010 GSFA Animation*, Zurich : GSFA.

**Cernik**, Jana ; **Wille**, Jutta (2018) : *Konzeption und Kostenplanung zur Kurzfilmstudie «Die Situation des Kurzfilms in Deutschland 2020»*, Dresde : AG Kurzfilm.

**Eichenberger**, Stefan (2012) : *Der Schweizer Kurzfilm im Kino & TV: Bestandsaufnahme und Potential*, mémoire de fin d'études du 21.05.2012, Zurich : ZHdK.

**Halter**, Kathrin (2020) : « Contre la marginalisation du court métrage », dans : *Cinébulletin*, fév. 2020, n° 516, p. 6.

**Jahn**, Michael ; **Kaminski**, Christina ; **Wolf**, Reinhard (2006) : *Kurzfilm in Deutschland – Studie zur Situation des kurzen Films*, Dresde : AG Kurzfilm.

**Loebell**, Irene ; **Vitija**, Eva (2020) : *Studie zur Einkommenssituation von AutorInnen und RegisseurInnen im Schweizer Film*, ARF/FDS.

**Sordet**, Pascaline (2017) : « Le court métrage suisse s'organise », dans : *Cinébulletin*, oct. 2017, n° 497, p. 11.

**Schwenkel**, Christof ; **Hertig**, Vera ; **Thévenaz**, Muriel ; **Oechslin**, Lukas ; **Ritz**, Manuel (2019) : *Evaluation der Filmförderungskonzepte des Bundes 2017-2020. Bericht zuhanden des Bundesamts für Kultur*, Lucerne / Zurich.